

Concertation garantie par



CONCERTATION PRÉALABLE |
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production
de panneaux à base de bois
(SWISS KRONO) et son
raccordement électrique (RTE)
à Fargues-sur-Ourbise (47)



Réunion publique d'ouverture

Mercredi 11 septembre 2024

www.concertation-projet-orpinia.fr



La réunion publique d'ouverture de la concertation préalable sur le projet ORPINIA s'est tenue le mercredi 11 septembre 2024, à la salle des fêtes de Fargues-sur-Ourbise, en présence d'intervenant et de 54 participants.

Le diaporama présenté lors de cette réunion se trouve en annexe du présent document.

Les intervenants présents lors de cette réunion publique :

- **Michel PONTTHOREAU**, Maire de Fargues-sur-Ourbise
- **Vincent ADAM**, Président SWISS KRONO France
- **Carine PERSON**, Responsable QHSE, SWISS KRONO France
- **Marie-Aline DECLEMY**, Adjointe Responsable QHSE, SWISS KRONO France
- **Olivier PAUZET**, Responsable de projet, RTE
- **Denis SALLES**, Garant CNDP
- **Marc LAFOND**, 2concert (animateur)
- **Mathieu DAVID**, 2concert (animateur)
- **Etienne JUIN**, 2concert (animateur).

Compte rendu des présentations et des échanges avec le public :

M. LAFOND, 2concert : Bonsoir à toutes et à tous. Vous êtes déjà très nombreux dans cette jolie salle des fêtes de Fargues-sur-Ourbise dans laquelle nous avons le plaisir de vous accueillir ce soir. Je me présente : je suis Marc LAFOND, je vais animer cette réunion publique, vous le voyez : concertation préalable, réunion publique d'ouverture. Nous y sommes, ici, sur Fargues, vous avez pu avoir l'occasion d'être invités par différents canaux – visiblement, vous les avez trouvés et c'est une bonne nouvelle. Cela veut dire que les moyens mis en place vous conviennent.

Pour ce soir, nous allons avoir une réunion que l'on a prévue sur deux heures maximum, sauf si vraiment vous êtes encore plus curieux que ce qu'on imagine, auquel cas on est à votre disposition, y compris en particulier les porteurs de projet pour répondre à vos questions.

On va dérouler la réunion en deux temps. Le premier va pour l'essentiel, consister à vous présenter le projet, la façon dont il s'insère dans une concertation placée sous la garantie de la Commission nationale du débat public – nous avons ici présent Denis SALLES qui est le Garant de cette concertation. Il y a deux personnes, mais ce soir, c'est Denis SALLES qui assurera cette fonction de Garant de la concertation. À la tribune, vous avez également – ils se présenteront tout à l'heure – les porteurs de projet, que ce soit SWISS KRONO pour la partie à votre gauche, et RTE à votre droite. Par ailleurs, dans la salle, vous avez également l'entreprise qui assure le déroulement de la concertation d'un point de vue de l'organisation, en particulier Mathieu qui vous dira quelques mots sur la façon dont cela se passe.

Avant tout, Monsieur le Maire, je vous laisse le micro 5 minutes – je suis le gardien du temps et je suis très sévère – pour nous présenter votre mot de bienvenue.

M. PONTTHOREAU, Maire de Fargues-sur-Ourbise : Merci. Cela ne va pas durer 5 minutes, rassurez-vous, parce que je pense que le plus important, c'est le débat. Je voulais remercier Monsieur le sous-Préfet de sa présence, qui nous honore pour cette première réunion de débat public, saluer bien sûr Raymond GIRARDI, Président de la Communauté de communes et mes collègues maires que je vois ici présents. Merci d'être venus nombreux à cette première réunion de débat public. Ce que j'ai à vous dire, c'est que le débat, c'est le débat ! Je vous invite donc à poser toutes les questions que vous avez en tête, dans le cadre du respect de chacun. Remercier bien sûr la présence de Monsieur ADAM, Président de SWISS KRONO France, et de RTE qui va mener le projet d'enfouissement de la ligne d'alimentation de l'usine. Je ne vais pas débattre sur ce projet puisque les principaux responsables sont présents pour répondre à vos questions. Je souhaite que vous soyez nombreux à poser toutes les questions que vous voulez, dans le respect, bien sûr, que chacun prenne la parole et n'hésite pas à s'exprimer. Deux heures de débat, voire plus, on vous l'a dit. Tout ce qui vous vient en tête, tout ce que vous pouvez avoir comme type de question, n'hésitez pas, on est là pour y répondre.

Je vous repasse donc immédiatement la parole pour la suite du débat. Merci.

M. LAFOND : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. 2'22, c'est parfait. On va peut-être juste faire un petit tour de table au niveau de la tribune, afin que vous repérez les différentes personnes. On enclenchera ensuite la réunion elle-même, de façon à ce que vous puissiez prendre connaissance des informations que le Garant de la concertation et les porteurs de projet peuvent vous amener ce soir. Peut-être que là, nous limiterons les prises de parole pour laisser se dérouler le mieux possible cette présentation. Par contre, derrière, vous aurez très largement l'occasion de pouvoir vous exprimer par vos questionnements, vos doutes, vos craintes, vos questions, tout ce qui vous paraîtra intéressant pour ce soir.

Monsieur ADAM, je vous laisse prendre le micro et vous présenter. Nous ferons ensuite tourner pour terminer par Monsieur SALLES qui gardera le micro pour attaquer la présentation.

V. ADAM, Président SWISS KRONO France : Merci beaucoup. Monsieur le sous-Préfet, Monsieur le Président de la Communauté de communes, Messieurs les Maires, Monsieur le Maire, cher Michel, je suis très heureux d'être parmi vous ce soir, puisqu'on a déjà présenté ce projet au Conseil communautaire il y a à peu près un an, il me semble, Monsieur le Président. On nous a vendu un peu du rêve en nous disant « venez vous installer dans le sud-ouest, il fait toujours beau ». Il est vrai qu'à chaque fois que l'on vient, on a un peu de mal avec la météo, mais il faut de l'eau, apparemment, pour que les arbres poussent, et on vous présentera effectivement tout notre projet et toute l'envie que nous avons de venir développer ce projet chez vous. Vincent ADAM, Président de SWISS KRONO France.

C. PERSON, Responsable QHSE, SWISS KRONO France : Bonjour à tous. Carine PERSON. Je suis en charge de toute la partie environnementale sur le projet.

M-A. DECLEMY, Adjointe Responsable QHSE, SWISS KRONO France : Marie-Aline DECLEMY, SWISS KRONO France également. Je suis l'adjointe de Madame PERSON que j'assiste dans tous les projets sur la partie environnement.

O. PAUZET, RTE : Bonjour à tous. Olivier PAUZET, je représente RTE, le réseau de transport d'électricité en charge du raccordement de la future usine de SWISS KRONO au réseau électrique français.

M. LAFOND : Merci.

D. SALLES, Garant CNDP : Je suis Denis SALLES, Garant de la concertation au titre de la Commission nationale du débat public. Je vais vous en dire un mot après.

M. LAFOND : Vous connaissez maintenant les acteurs présents qui représentent les différentes parties du projet sur les aspects techniques et de la concertation. J'espère qu'ils pourront nous aider à bien comprendre de quoi il s'agit et répondre également aux questions que vous aurez. Monsieur SALLES, c'est peut-être vous qui allez commencer, parce qu'on n'est pas tous des grands connaisseurs de ces concertations, par expliquer la façon dont, à travers la Commission nationale du débat public, le projet va être suivi et permettre aux citoyens d'écouter, de se mobiliser et de poser les questions qu'ils souhaitent.

D. SALLES : Très bien. Merci beaucoup. Bonsoir, tout le monde. Effectivement, je suis là pour vous présenter en quelques mots et quelques minutes ce qu'est la Commission nationale du débat public, la CNDP. Il s'agit d'une autorité indépendante et administrative qui dépend des pouvoirs publics, mais qui est indépendante de la décision politique et qui a donc vocation à intervenir dès lors que les projets dépassent une certaine ampleur pour permettre au public d'avoir accès à toute l'information concernant l'impact de ces projets sur l'environnement. Ce sujet est inscrit dans la Charte de l'environnement et a valeur constitutionnelle depuis 2005 – c'est la Commission nationale du débat public qui est le plus souvent sollicitée pour accompagner ces concertations. C'est le circuit relativement classique de décision concernant les projets – on dit souvent qu'en France, il y a beaucoup de procédures. Il y a des passages obligés qui sont notamment au tout début des projets de concertation, qui sont là pour avis, et puis ensuite, aident les décideurs à structurer aussi la décision, et aident le public à se forger un avis sur ces projets.

Quelques principes de cette Commission nationale du débat public.

- C'est d'abord son indépendance, c'est-à-dire que les membres de la CNDP n'ont aucun lien de dépendance avec les porteurs de projet, on est complètement nommé par la Commission dès lors que l'on a certaines compétences sur un sujet.
- La neutralité, c'est-à-dire que les Garants ne donnent pas leur avis sur le projet, ils n'ont pas à se prononcer sur l'opportunité ou donner leur avis sur le projet.
- La transparence. Nous sommes les garants que toute l'information puisse circuler. Il peut parfois y avoir des informations stratégiques pour certains, et notre travail consiste donc à faire que toutes les informations qui doivent être rendues publiques le soient, et soient partagées.
- L'argumentation. C'est une idée importante. C'est-à-dire que l'on va considérer que tous les arguments portés par le public ont de la valeur, indépendamment du nombre de personnes qui vont les porter. Ce n'est pas « au poids », quelque part, ou au nombre, c'est la qualité des arguments. Nous sommes garants que tous les arguments puissent être exprimés dans ce bilan de la concertation sur lequel je vais revenir.
- L'égalité de traitement, c'est un peu cette même idée : tous les arguments ont le même poids.
- Enfin, l'inclusion. C'est aller à la recherche de publics qui souvent sont éloignés de ces réunions publiques, et faire en sorte qu'aucune personne n'ait été oubliée dans la participation à ce débat. C'est quelque chose de très difficile en général, mais la CNDP fait des efforts désormais sur cet aspect.

Pourquoi des Garants ? Les Garants sont des personnes qui vont justement apporter la garantie au public que leurs propos vont être retraduits et figurer dans le débat. Nous sommes nommés par la CNDP pour garantir ce bon déroulement de la concertation et le respect de la participation du public. « Indépendants du maître d'ouvrage » : c'est matérialisé ici par le fait qu'on ne soit pas à la même table, mais c'est évidemment plus profond que cela, c'est l'idée d'avoir à faire respecter aussi les apports de tous les arguments.

Nous travaillons en plusieurs temps.

- Un premier temps s'est écoulé où le lancement de la mission consistait à rencontrer les principaux acteurs du territoire et ceux autour du projet – nous avons réalisé 32 entretiens ; nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs personnes présentes ici. Nous avons également mené une « analyse de contexte territorial » pour voir les enjeux liés à ce projet et les faire émerger pour qu'ils soient bien pris en compte dans le débat.
- Le deuxième temps : nous avons accompagné le maître d'ouvrage pour réaliser la concertation à laquelle vous allez assister. Il y a un dossier, vous allez le voir. Nous avons accompagné avec des suggestions, des propositions, des échanges pour que la concertation soit la plus transparente, indépendante, exhaustive possible. Nous avons accompagné la réalisation du dossier de concertation sur le calendrier, les modalités – nous avons eu de nombreux échanges avec les maîtres d'ouvrage et leurs prestataires.
- Le troisième temps : pendant la concertation, mon collègue que je dois excuser aujourd'hui et moi allons nous partager les réunions et assister à toutes les réunions publiques, aux ateliers, à tous les événements et surtout rester à la disposition du public en direct ou via les adresses courriels qui s'affichent – elles vont revenir après. Notre travail est principalement de faire en sorte que les gens qui n'oseraient pas ou ne pourraient pas s'exprimer ici puissent le faire à travers nous.
- Le dernier temps : après la concertation, nous allons rendre public un bilan qui va comporter une synthèse des observations (nous allons le faire évidemment avec la maîtrise d'ouvrage, mais avec notre regard aussi), interroger la méthodologie retenue pour à la fois appuyer et potentiellement aussi la critiquer, porter une appréciation indépendante sur la façon dont la concertation s'est déroulée et faire d'éventuelles recommandations à la maîtrise d'ouvrage pour la suite du projet qui rentrera dans un processus de décision.

Les Garants. Mon collègue Jean-Marc DIVINA qui est absent ce soir est Garant de la Commission nationale du débat public depuis 2023, c'est un gendarme retraité. Il est aussi Commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques. Vous avez son mail dessous.

Je suis sociologue, j'étais Directeur de recherche à l'INRAE dans un laboratoire à Bordeaux. Je suis retraité depuis un an et Garant de la CNDP depuis 2020, et j'ai eu à traiter plusieurs sujets, dont le RER métropolitain de l'aire bordelaise par exemple. L'année dernière, j'étais dans une commission de débat public sur le grand débat qu'il y a eu sur la mer. Vous avez également mon adresse.

Vous pouvez nous contacter à tout moment, bien sûr tout à l'heure après la réunion, via ces adresses. Merci beaucoup.

M. LAFOND : Merci Monsieur SALLES. Je trouve que la façon dont vous le présentez est intéressante, pour que l'on comprenne bien que vous êtes là vraiment pour faire en sorte que les réunions comme celle de ce soir, mais également entre les réunions, soient vraiment productives d'informations pour vous. C'est de cela dont vous êtes vraiment le Garant et c'était important que vous nous le disiez.

Mathieu, quelques mots sur la concertation d'un point de vue un peu plus au quotidien, dans les modalités ?

M. DAVID, 2Concert : Bonsoir à tous. Je vais maintenant vous présenter le dispositif de concertation, c'est-à-dire comment cela va se déployer sur le territoire et quels vont être les moyens de participer et de s'informer.

Pour rappel, Monsieur SALLES l'a bien dit, cette concertation est organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public qui doit permettre de débattre de tous ces sujets, c'est-à-dire l'opportunité du projet, ses objectifs et ses caractéristiques principales, les enjeux socio-économiques associés au projet, les impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire, les solutions alternatives, et enfin les modalités d'information et de participation du public à l'issue de la concertation.

Pour la concertation qui nous intéresse ce soir, le calendrier. La concertation s'étend sur 7 semaines, elle a commencé lundi dernier, 2 septembre, avec un premier temps d'échange qui s'est tenu à la fête d'Houeillès ce week-end – j'ai eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous – et va se poursuivre jusqu'au 18 octobre. Tout au long de ces 7 semaines, j'aurai l'occasion d'y revenir juste après, un certain nombre de réunions publiques comme ce soir seront organisées et vous permettront d'aller à la rencontre des porteurs du projet.

Le périmètre d'information, rapidement : ce sont 23 communes qui représentent environ 19 000 habitants répartis sur les 3 Communautés de communes suivantes : CC des Coteaux et Landes de Gascogne qui est celle sur laquelle est situé le projet, CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas, CC Albret Communauté.

Le programme de la concertation. Comme je le disais, un premier débat-mobile que l'on appelle aussi « rencontre de proximité » a eu lieu ce week-end à la fête d'Houeillès ; ce soir, réunion publique d'ouverture – on y est. Il y aura un deuxième débat-mobile demain matin à la mairie de Fargues-sur-Ourbise. Ceux qui souhaitent rencontrer dans un échange plus privilégié en petit comité les porteurs de projet, ils seront à votre disposition demain matin à la mairie de Fargues. Ensuite, il y aura une réunion thématique organisée sur la question de la contribution du projet ORPINIA à l'économie du territoire. Différents intervenants auront l'occasion d'intervenir pour échanger sur ce sujet. Ce débat sera retransmis en direct à la radio sur CFM 92 à partir de 18h00. Il y aura ensuite un troisième débat-mobile au marché de Casteljaloux où l'idée est d'aller à la rencontre de gens qui ne sont pas forcément au courant du projet ou venus à des réunions publiques, mais qui pourraient être intéressés par le projet. Ensuite, deux ateliers thématiques permettront cette fois-ci d'approfondir un peu plus certains aspects du projet, le premier le 1^{er} octobre à la salle des fêtes d'Houeillès sera consacré à l'intégration du projet dans son environnement proche – on parlera notamment des questions de trafic routier, etc. Le second le 9 octobre, à nouveau dans cette salle à Fargues-sur-Ourbise, sera consacré aux enjeux environnementaux et à la sécurité industrielle du site. Enfin, à l'issue de tous ces temps d'échange, il y aura une réunion publique de synthèse le 16 octobre à la salle des fêtes d'Houeillès.

Comment s'informer ? Vous avez déjà pu être au courant de certains canaux d'information. Un site internet a été lancé : www.concertation-projet-orpinia.fr – vous y retrouverez l'ensemble de la documentation qui vous a été remise ce soir, un formulaire d'inscription si vous souhaitez vous inscrire au prochain temps public, et un formulaire de contribution si vous souhaitez déposer un avis sur le projet ou poser une question au porteur du projet. C'est libre d'accès, n'hésitez pas, une réponse vous sera apportée dans le délai de la concertation. Un dossier de concertation et une synthèse du dossier seront également disponibles à l'accueil et ont dû vous être remis à votre arrivée. Un dépliant d'information se trouve également dans les mairies du territoire et a été distribué dans les boîtes aux lettres des communes les plus proches du projet. Vous avez également pu retrouver de l'affichage en mairie, dans les commerces et dans la presse locale. Enfin, vous avez la possibilité de vous informer directement, comme vous le disait Monsieur SALLES, auprès des Garants de la CNDP.

Comment participer ? Nous l'avons dit, la concertation est un temps d'information et également de participation. Vous pourrez participer via le site internet comme je le disais, sur les registres papier mis

à disposition dans les mairies de Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès. Vous retrouverez également le registre de participation à l'accueil si vous souhaitez déposer une question ou un avis. Lors des temps d'échange comme ce soir. Et enfin, toujours auprès des Garants de la CNDP.

Pour rebondir sur ce que disait Monsieur SALLES, que va-t-il se passer à l'issue de la concertation ? Un bilan des garants sera rendu public au plus tard un mois après la fin de la concertation, soit le 18 novembre 2024. Deux mois au plus tard après le dépôt de ce bilan, les maîtres d'ouvrage devront également faire leur bilan en retour dans lequel ils expliqueront ce qu'ils ont retenu de la concertation, quelles réponses ils apportent aux recommandations formulées par les Garants et enfin s'ils entendent ou non poursuivre le projet. Dans ce dernier cas, une concertation continue sera mise en place jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. On précise que chacun de ces bilans sera rendu public et mis en ligne sur le site de la concertation.

M. LAFOND : Merci, Mathieu, pour ce panoramique assez large sur lequel nous pourrions revenir tout à l'heure si vous n'avez pas eu le temps de noter les adresses ou si certaines choses ne vous ont pas paru suffisamment précises. Je vous propose maintenant d'avancer et de vraiment rentrer dans le projet pour commencer à discuter du fond du sujet. Monsieur ADAM, c'est vous qui allez prendre la parole peut-être pour commencer et nous présenter le projet ORPINIA qui est donc au cœur, avec la partie de transfert d'électricité, de notre concertation.

V. ADAM : D'abord, je voudrais présenter la société SWISS KRONO. Nous sommes un Groupe familial de 5 000 personnes à travers le monde. Nous avons 10 sites, des États-Unis à la Russie en passant par l'Ukraine, la Pologne, la Hongrie, l'Allemagne, la Suisse et la France. Nous sommes situés en France depuis plus de 35 ans, puisque nous avons produit le premier panneau en 1988 très exactement. Nous fabriquons des produits dérivés du bois, des panneaux pour la construction, des panneaux OSB – nous allons vous montrer ce que c'est tout à l'heure, vous en avez sûrement déjà vus. Ce sont des panneaux structurels. Nous sommes l'unique fabricant sur le territoire français de ce type de panneaux. Nous fabriquons également des panneaux mélaminés décor pour tout ce qui est agencement, ameublement pour les cuisinistes – nous le faisons également en France. Et nous sommes aussi fabricant de sols stratifiés. Nous avons donc des usines qui font du sol stratifié, que vous connaissez sans doute aussi, mais qu'on ne fabrique pas en France. Nous sommes situés en région Centre à Sully-sur-Loire et avons le souhait de développer notre projet sur d'autres territoires.

Avant de continuer, peut-être RTE peut-il se présenter aussi.

O. PAUZET : Merci, Monsieur ADAM. RTE, rapidement, est le Réseau de transport d'électricité. C'est une entreprise de service public présente partout en France dans une commune sur deux. Notre mission est d'acheminer l'électricité 24 heures/24 et 7 jours/7 partout sur le territoire. Pour assurer cette mission, RTE entretient, développe et exploite le réseau de lignes à haute et très haute tension en France, ce qui représente environ 100 000 km de lignes dont la tension est comprise entre 63 000 et 400 000 volts, et une cinquantaine de lignes d'interconnexion avec nos voisins européens, puisque le réseau français est interconnecté avec 33 pays. La mission de RTE aussi, dans le cadre de sa mission de service public, est de permettre le raccordement et l'accès au réseau des nouveaux consommateurs en France.

V. ADAM : Merci, Monsieur PAUZET.

Les objectifs du projet. Pourquoi en effet vouloir avoir une deuxième usine en France de panneaux OSB ? Aujourd'hui, le marché de la construction est un peu plus complexe, mais c'est sur du court terme. On est sur un cycle économique bas, sans doute, mais on a besoin de beaucoup de logements en France, on parle d'environ 400 000, et on a peu de maisons construites en bois, le marché français

est d'à peu près 10 % des constructions individuelles. Par contre, avec la nouvelle réglementation environnementale, la RE2020 qui fait la part belle aux matériaux biosourcés, on croit dur comme fer que sur le moyen/long terme, la construction bois va se développer, et on pense pouvoir doubler nos parts de marché d'ici 10 ans sur le marché français et développer de nouveaux territoires, notamment l'Espagne et le Portugal.

Pourquoi venir ici à Fargues-sur-Ourbise ? D'abord, la cible était le sud-ouest avec les Landes, puisque les premières études qu'on fait avant de s'implanter quelque part, c'est l'étude ressource bois, s'il y a suffisamment de bois sur le long terme. Comme je l'ai dit, cela fait 35 ans que l'on est en France, et en région Centre, je vous rassure, il y a toujours du bois puisqu'on exploite nos forêts durablement. Ce qui est important pour nous, c'est de savoir s'il y a assez de bois, puisqu'on utilise du bois d'éclaircies, du feuillu et du résineux – on pourra aller un peu plus dans le détail tout à l'heure si vous le souhaitez. Donc on cherchait d'abord la ressource bois, on était persuadé qu'il y en avait, on a fait une première étude, puis plusieurs autres qui ont confirmé cet approvisionnement. On a aujourd'hui plus de 85 % d'engagement de sylviculteurs prêts à nous servir, nous livrer, nous approvisionner pour le site. Ensuite, on a recherché un site qui pourrait nous accueillir qui puisse être constructible et recevoir un site industriel comme le nôtre, sans être nuisible pour les habitants autour. C'est vrai que nous avons cherché en région Nouvelle-Aquitaine une surface de 40 à 50 hectares constructibles, raccordés, puisqu'on fait partie des usines électro-intensives. C'était une chose pas facile, et on est arrivé en résumé sur ce site de Fargues-sur-Ourbise. Nous avons eu une première rencontre avec le Président de la Communauté de communes Raymond GIRARDI et votre Maire, Michel PONTHEREAU, il y a 2 ans à peu près maintenant. On n'a pas tout de suite été accueillis à bras ouverts – ils voulaient savoir ce qu'on faisait, effectivement. Vous le savez sans doute, nous avons donc opté pour le site sur la D8 qui servait déjà comme stockage du bois de tempête et qui appartient en partie à Alliance Forêt Bois, coopérative forestière que vous connaissez sûrement et l'autre partie sur Houeillès à Groupama.

On parle aujourd'hui d'un investissement de plus de 340 M€ sur la première phase. Il y a deux phases. La première est sur une capacité de production à 420 000 m³, pour aller sur 600 000 m³ en deuxième phase.

L'OSB : qu'est-ce que c'est ? On peut peut-être aller sur la vidéo, c'est plus facile.

M. DAVID : Pendant que l'on regarde la vidéo, je propose de faire circuler des panneaux en bois OSB pour que vous puissiez voir en quoi cela consiste, pour ceux qui ne savent pas ce que c'est.

V. ADAM : C'est une bonne idée. Juste, OSB, cela veut dire *Oriented Strand Board* ; en français : lamelles de bois orientées. Vous comprendrez pourquoi en regardant le petit film.

(Diffusion de la vidéo)

V. ADAM : Très bien. Ce sont des éléments qui viennent du site de Sully. La ligne OSB a été construite en 2000, puisqu'on a commencé à Sully avec des panneaux de particules, mais aujourd'hui, le développement se porte plutôt sur la construction bois que sur l'ameublement.

Je vous ai déjà parlé du terrain. C'est sur la Départementale 8. Vous verrez aussi une petite vidéo tout à l'heure sur laquelle je précise qu'au début, il y a 3 étapes. On parle de la première : 420 000 m³, la deuxième : 600 000 m³, la troisième est uniquement le terrain que l'on a pour une extension future, mais il n'y a rien de précis encore aujourd'hui pour cette troisième étape.

Au niveau de l'approvisionnement bois, je vous l'ai dit, nous avons fait des études de ressource bois. Aujourd'hui, on a 85 % de sylviculteurs, coopératives forestières, donc des fournisseurs potentiels, qui s'engagent à nous fournir le volume dont nous aurions besoin. Il s'agit de 294 000 tonnes sèches –

nous parlons plutôt en tonnes sèches qu'en tonnes vertes contrairement à ici. Nous parlons de « bois d'éclaircies », je ne sais pas si vous l'avez retenu, c'est-à-dire que ces bois ne peuvent pas être utilisés par des scieries pour faire des grands meubles, etc. Nous sommes complémentaires, par exemple de GARNICA qui n'est pas loin et qui utilise le bas du tronc quand nous utilisons le haut, pour vous expliquer un peu. Il déroule, alors que nous coupons des lamelles.

Nous sommes assez flexibles dans l'approvisionnement et dans les essences que l'on utilise. Dans le monde entier, la plupart des fabricants d'OSB utilisent principalement du résineux, qui est un bois plus tendre, plus rectiligne, plus facile à trancher. À Sully, dans la région Centre, on n'est pas dans les Landes, on utilise aujourd'hui 50 % de feuillus et 50 % de résineux parce qu'on s'est adapté à la ressource présente. Nos études de ressource bois ici tendraient à ce qu'on utilise plutôt 70 % de résineux, 20 % de feuillus et le reste serait un peu de recyclé qu'on utiliserait en couches internes.

Les futures installations. Je propose plutôt de regarder la vidéo, plus explicite que la liste ici, si vous voulez bien. (*Début vidéo 35.00*). C'est une vidéo de l'implantation virtuelle, ce n'est pas encore implanté, si vous allez sur la Départementale 8. Ce sont les 3 phases dont je vous ai parlé. Vous avez une vue d'ensemble du process de fabrication et du parc à bois – on va rentrer sur le futur site. Avec un premier parking poids-lourds, avec tous les camions sur les bascules et les bureaux sur la partie droite. Le projet est d'avoir un parc à bois maîtrisé, organisé, automatisé au déchargement. Vous voyez la longueur des bâtiments – production, stockage – et les différents process de fabrication dont on vous a parlé tout à l'heure, avec les écorceurs, les coupeuses, le séchage, le triage, sans rentrer trop dans le détail... Effectivement, il y a 4 couches différentes, les grosses lamelles sont sur les couches extérieures, les plus petites sur les couches intérieures. Ces lamelles sont croisées, ce qui fait que le panneau est structurel et fait pour la construction. Vous avez un aperçu de la ligne intérieure, comme vous avez vu sur la vidéo précédente. Tous les équipements ne sont pas encore matérialisés. Ensuite, il y a le stockage des produits finis, les panneaux et dalles, et les expéditions. (*Fin vidéo 38.24*)

V. ADAM : On peut peut-être revenir sur la slide précédente si c'est possible. Vous l'avez vu, tous les rondins qui rentrent sont contrôlés, c'est un stockage automatisé pour les rondins. Il y a une ligne d'écorçage, une ligne de préparation des lamelles qui constituent les 4 couches du panneau, une ligne de préparation des matières recyclées que l'on va utiliser en couches internes, le sécheur rotatif, le triage, l'unité d'encollage, la ligne de production, les découpes de panneaux OSB, les refroidisseurs que vous avez vu sur la vidéo OSB, et un atelier de dalles – ce sont des rainures et des languettes pour faire des dalles de plancher. L'OSB est utilisé pour faire des dalles de plancher et des murs de contreventement. Nous avons aussi d'autres projets futurs avec d'autres systèmes constructifs à base de ces panneaux OSB.

Pour alimenter l'usine, on a besoin de RTE qui nous accompagne sur ce projet.

O. PAUZET : Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, une des missions de service public de RTE est de permettre à tout site industriel consommateur d'électricité situé en France d'avoir un accès non discriminatoire au réseau public de transport d'électricité. Dans ce cadre, SWISS KRONO nous a contactés pour permettre à son futur site de disposer d'une puissance d'alimentation comprise entre 20 MW dans une première étape, à 30 MW à moyen terme. La solution proposée par RTE pour fournir cette puissance est de raccorder le futur site d'ORPINIA sur le poste de Nérac, le plus proche qui dispose des capacités nécessaires à alimenter cette puissance de 30 MW à moyen terme. Pour raccorder le site d'ORPINIA au poste de Nérac, nous avons proposé de réaliser une liaison souterraine à tension de 63 000 volts sur une distance d'environ 26 km entre le poste existant de Nérac et le futur site d'ORPINIA. Pour choisir le tracé de cette liaison souterraine, nous allons réaliser plusieurs étapes. La première est aujourd'hui cette concertation publique qui sera suivie dans un deuxième temps d'une

concertation spécifique au réseau électrique, la « concertation Fontaine » du nom d'une circulaire du ministre de l'Industrie de 2002 qui permet de déterminer dans un premier temps le fuseau de moindre impact qu'empruntera la liaison. Ce dernier étudie en fonction des contraintes rencontrées sur le territoire tous les types de contraintes et d'impacts que peut avoir une liaison électrique sur le territoire : sur l'environnement, la circulation, le paysage – dans le cas d'une liaison souterraine, ce n'est pas le cas, mais cela pourrait l'être. Nous proposons donc dans cette concertation Fontaine un fuseau qui regroupera le moins d'impact possible sur le territoire – d'où son nom de « Fuseau de moindre impact ». Vous avez sur la carte présentée à droite les deux fuseaux qui seront proposés à cette concertation Fontaine et qui sont déjà proposés dans le cadre de cette concertation publique, un violet et un vert qui partent du poste de Nérac sur la droite et vont jusqu'au site de SWISS KRONO. Ils ont une particularité, à savoir qu'ils empruntent de façon très majoritaire les voiries existantes, donc les routes départementales ou communales.

Si on veut regarder un petit peu dans le détail les travaux nécessaires pour réaliser une liaison souterraine, celle-ci est enterrée environ à 1,50 m sous la chaussée ou un champ si elle passe en terrain agricole, par exemple. Pour ce faire, on réalise une tranchée d'environ 70 cm de large x 1,50 m de profondeur et on enterre 3 câbles conducteurs électriques, le réseau électrique français étant en triphasé, qui sont dans des fourreaux en PVC, le tout étant recouvert d'un grillage avertisseur pour prévenir les entreprises qui feraient des travaux ultérieurement, puis recouvert de terre végétale, voire d'enrobé si on est sous la voirie.

Ces travaux se font à l'avancement, les 26 km ne se font pas d'un coup, on creuse la tranchée au fur et à mesure, on rebouche au fur et à mesure de l'avancée, et au final, on vient tirer à l'intérieur de ces fourreaux les câbles électriques qui sont raccordés. Ceux-ci ne font pas 26 km de long, cela n'existe pas, on aurait du mal à les transporter, ce sont des portions qui font entre 1 et 2 km. Donc régulièrement, sur le tracé, il y a ce qu'on appelle des « chambres de jonction », des dominos géants comme on peut voir sur l'image, sur lesquels on vient rabouter les câbles entre eux.

Sur la durée des travaux pour permettre le raccordement du site de SWISS KRONO pour les 26 km, il faut compter environ un an et demi au total entre le début et la mise en service du câble.

M. LAFOND : Merci. Monsieur ADAM, juste sur le calendrier prévisionnel global, de manière à fixer les idées de tout le monde ?

V. ADAM : Le calendrier que vous voyez là : la concertation préalable, on y est – on vous a donné les dates, cela a commencé dimanche dernier, 2 septembre, jusqu'au 18 octobre ; ensuite, la concertation continue jusqu'en novembre ; puis on envisage le dépôt de la demande d'autorisation environnementale en janvier 2025 – on avait une réunion cet après-midi à la Préfecture d'Agen, on est aussi en Comité de pilotage depuis un peu plus d'un an avec eux, Monsieur le sous-Préfet nous accompagne aussi lors de ces COPIL ; enquête publique en 2025 ; obtention des autorisations administratives fin 2025 ; démarrage des travaux et travaux qui durent 2 ans, 2026 et 2027 ; démarrage et tests mai-août 2027 ; mise en service fin 2027/début 2028 sans doute.

M. LAFOND : Très bien, merci. C'est vous, la personne qui allez nous présenter les enjeux ? Ou Monsieur ADAM garde le micro ?

C. PERSON : Le temps de parole n'était pas écoulé, pourtant... Au niveau des enjeux environnementaux, la consommation d'eau, puisqu'on a un process qui nécessite de l'eau, notamment au niveau de l'encollage et de la coupe – quand on coupe le bois, on a besoin de l'humidifier, bien qu'après on le sèche. On a des laveurs de fumées aussi pour le process pour tout ce qui est rejets atmosphériques. Dans ce cadre, notre consommation d'eau est très limitée puisqu'en fait, on va

recycler au maximum en interne toute l'eau que l'on va prendre par des systèmes notamment de traitement de ces eaux de process.

Au niveau du traitement des rejets atmosphériques, comme je vous le disais, nous avons des laveurs de fumées pour traiter tout ce qui est poussières notamment, et autres polluants potentiels.

Nous avons entamé une démarche ERC avec les administrations françaises, dont la DREAL et la Préfecture, pour prendre en compte toute la biodiversité qui pourrait être présente sur le terrain, puisque comme vous le savez, celui-ci a été occupé par le stockage des bois de tempête. Depuis, la nature a un peu repris ses droits sur ce terrain et nous y avons trouvé un certain nombre d'espèces végétales et animales. Nous avons tout un programme pour éviter au maximum de toucher à ces espèces, et si on ne peut pas, nous allons réduire notre impact, voire le compenser.

Au niveau des déchets du bois, nous n'en avons pas sur un site de production de panneaux OSB pour la simple et bonne raison que chaque déchet qui pourrait être généré dans le process pour différentes raisons soit est réintégré dans le process, soit part en chaudière biomasse qui va nous produire la chaleur qui va être utilisée pour les presses qui produisent le panneau.

Nous avons également une réflexion sur le développement ferroviaire pour limiter le trafic routier, notamment pour les expéditions de nos produits vers la péninsule ibérique, avec la gare de Tonneins. On regarde ce qu'il est possible de faire par rapport à cet impact environnemental.

Nous avons réalisé une étude acoustique. Le premier voisin est Monsieur le Maire, à 1 km à vol d'oiseau. Nous avons déjà fait des mesures pour vérifier le bruit actuel, des spécialistes acousticiens ont modélisé les bruits que va faire l'entreprise pour vérifier que cela ne dépasse pas les limites de notre terrain, et surtout ne gêne pas le voisinage. Ces études acoustiques ont été réalisées et nous permettent, nous, industriels, d'adapter nos process et d'installer toutes les protections nécessaires si un pic était identifié.

Au niveau des rejets air, je vous en ai déjà parlé, nous avons tout un système de lavage de fumées pour pouvoir abattre 99 % des polluants – vous l'avez peut-être vu sur la vidéo, je ne me souviens plus – il y a des cheminées, avec 99 % de vapeur d'eau qui est rejetée. Au niveau des rejets eau, nous aurons uniquement une partie de nos réseaux d'eaux pluviales qui sera rejetée, celle des toitures et des routes. Toutes les eaux pluviales récoltées au niveau du parc à bois seront récupérées, traitées et réinjectées dans notre process au niveau de l'encollage. On est vraiment dans une boucle fermée au niveau de nos rejets pour rejeter a minima.

Risque incendie. Usine de bois. Qui dit bois, dit feu potentiel. Le groupe SWISS KRONO existe depuis plus de 40 ans, nous avons une forte expérience dans ce domaine puisque toutes nos usines font de la fabrication de bois. Nous travaillons avec les fournisseurs qui font de la prévention et de la protection incendie en amont pour tester tous les systèmes potentiels qui peuvent minimiser au maximum le risque incendie. Il est prévu aujourd'hui un certain nombre de protections incendie qui vont être mises en place et qui sont de toute façon d'ores et déjà en place dans nos usines, donc que l'on connaît et maîtrise, dont on connaît aussi l'efficacité : des poteaux incendie, du sprinklage des bâtiments, des points de stockage d'eau, une voie carrossable sur l'ensemble du site pour des accès pompiers avec qui on travaille depuis un an et demi pour connaître leurs exigences auxquelles on s'est adapté. On a notamment créé une périphérie de 50 m de protection autour du site de façon à ce que s'il y avait toutefois un départ d'incendie, les forêts environnantes ne soient pas touchées. On connaît également les scénarios potentiels de départ d'incendie puisqu'on fabrique déjà de l'OBS depuis 35 ans, et donc on les prévient par tout un système de protection, de détection, d'extinction, de formation aussi. Nous

avons des grosses équipes de pompiers en interne qui permettent de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'incendie sur nos usines.

M. LAFOND : Monsieur ADAM, je vous laisse...

V. ADAM : Quelqu'un de neutre, plutôt !

M. LAFOND : Non, non, je vous laisse évidemment la parole.

V. ADAM : Les retombées socio-économiques. Comme il a été dit, la mise en service industrielle est prévue fin 2027/début 2028. Ce seront les embauches directes de 132 personnes pour la première phase, 160 sur la deuxième, et tous les emplois indirects – on compte deux ou trois fois ce volume, c'est-à-dire environ 500 – c'est-à-dire les exploitations forestières qui travailleront avec nous, les sociétés de transport, les sociétés de maintenance... Bien sûr, quand on s'implante quelque part, on ne fait pas venir des sociétés de maintenance de Lille, Strasbourg ou d'ailleurs. Même en phase construction, on en parlait tout à l'heure aussi en Préfecture, on privilégiera bien sûr lors des appels d'offres plutôt des entreprises locales ou régionales, sauf sur des équipements particuliers pour la fabrication de nos panneaux OSB. En général, on privilégie aussi l'emploi local à ce niveau-là. Sociétés d'énergie aussi, bien sûr, puisque quand on sera raccordé, il nous faudra du courant.

M. LAFOND : Bien. Vous êtes arrivés au bout de votre présentation.

V. ADAM : Pour les élus, il y aura des retombées fiscales, faut-il le dire, sur la Communauté de communes et la commune de Fargues-sur-Ourbise. Nous discuterons de cela au restaurant tout à l'heure !

M. LAFOND : Bien. Merci à toutes et à tous. Monsieur le Président ?

V. ADAM : Oui, les retombées fiscales sont pour la population, tout à fait.

M. LAFOND : Je me doutais bien que vous alliez le rajouter. Merci à toutes et à tous. Il me semble qu'on y voit un peu plus clair – en tout cas, moi, j'y vois un petit peu plus clair, j'espère que cela sera votre cas.

TEMPS D'ÉCHANGE

M. LAFOND : Bien entendu, vous allez avoir la parole désormais pour donner des avis, poser des questions, voir les éléments sur lesquels vous souhaiteriez que les porteurs de projet puissent vous donner des précisions, ou peut-être voir avec Monsieur SALLES si vous avez besoin d'éclaircissements sur la façon dont la concertation va être menée.

Nous sommes une cinquantaine dans la salle. Juste quelques petites règles extrêmement simples pour faciliter à la fois le suivi de ce débat et la façon dont on peut l'animer. Merci, quand vous prendrez la parole – Mathieu a un micro, j'en ai un, il y a des micros filaires, normalement, on a de quoi couvrir toute la salle – de vous présenter, de donner votre nom, de quelle commune vous venez, et si vous êtes là à titre professionnel, de nous expliquer également dans quelle filière ou quel métier vous vous inscrivez. C'est à vous. Qui veut poser la première question ? C'est toujours un moment de flottement, vous le savez, ne vous inquiétez pas, j'en ai une si vous n'en avez pas, mais je vous fais confiance. Monsieur. Vous m'évitez de poser ma question bête, c'est bien.

M. DAVID : Je précise que la réunion est enregistrée, donc je vous invite à parler dans le micro – à défaut, cela ne figurera pas dans le compte-rendu.

PARTICIPANT : Je suis de Fargues-sur-Ourbise. Ma question : par qui est financé tout ce projet ? Par vous ? 100 % ?

V. ADAM : Bien sûr, quand on investit, c'est 100 % financé par la société. En général, quand on fait de l'autofinancement sur les différents projets, l'étude de financement global est encore en discussion au niveau du Groupe, mais sur ce genre de projet, oui, c'est 100 % par nous.

V. ADAM : On en parlait tout à l'heure, on est aussi lauréat du dispositif France 2030, donc on a des soutiens de l'État à hauteur de plus de 30 M€ pour deux appels à projet : le premier sur l'industrialisation des systèmes constructifs, pour lequel on a une aide d'environ 8 M€, et le second sur les chaudières biomasse, pour une aide estimée à 24,8 M€ exactement. La chaudière biomasse est ce que l'on a mis en place aussi à Sully-sur-Loire, qui a été inaugurée la semaine dernière, puisqu'on est en circuit fermé, la biomasse utilisée étant constituée de nos éco-produits, écorces et poussières, qui vont être utilisés pour alimenter la chaudière.

M. LAFOND : D'accord. Donc c'est plus de 90 % d'autofinancement, c'est ce que je comprends ?

V. ADAM : Tout à fait.

M. LAFOND : Merci. Merci, monsieur. Monsieur. Présentez-vous, s'il vous plaît.

PARTICIPANT : Xavier DE LA CONCHETIÈRE, de Fargues. Au niveau transport, vous pensez qu'il y aura à peu près combien de camions par jour pour apporter les choses et les exporter ?

V. ADAM : Les études de trafic global sont encore en cours. Par contre, nous savons que sur la Départementale 8, il est prévu environ 60 camions par jour. C'est ce qui était déjà utilisé auparavant, lorsqu'on stockait les bois de tempête à l'époque. Des aménagements seront faits avec le département du Loiret avec lequel on est en contact depuis 2 ans...

M. LAFOND : On est en Gironde, Monsieur ADAM... Lot et Garonne, pardon !

V. ADAM : J'ai dit quoi ? Loiret ? Pardon. C'est l'habitude. Donc une soixantaine de camions.

M. DAVID : Je précise pour compléter cette réponse que l'atelier du 1^{er} octobre dédié à l'environnement proche du site sera l'occasion d'aborder cette question du trafic routier avec notamment, vous l'avez dit, un représentant du Département.

M. LAFOND : Très bien, merci. Autre question ?

V. ADAM : C'était clair et limpide, alors...

M. LAFOND : Vous disiez tout à l'heure que Sully-sur-Loire, c'était 2000, à peu près, la création du site ?

V. ADAM : Le site de Sully-sur-Loire avait une autre vie auparavant, c'est un peu particulier, c'était l'ancien site d'une forge automobile que notre fondateur, Ernst KAINDL, a racheté en 1987. Le premier panneau a été fabriqué en 1988 – nous avons fêté nos 35 ans récemment.

M. LAFOND : Vous avez donc une longue expérience de ce type de site industriel en France.

V. ADAM : 1988, premier panneau de particules, ensuite, des panneaux mélaminés, et en 2000, la ligne de fabrication OSB a été mise en place. C'est vrai que le site industriel de Sully-sur-Loire, au niveau des panneaux, est le seul à avoir 2 lignes en continu. On a bien sûr quelques confrères en France qui font des panneaux de particules, un n'est pas trop loin d'ici non plus, mais on n'est pas sur le même marché.

M. LAFOND : Quelques années étant passées entre ce projet et celui qui nous occupe ce soir, par rapport à la vidéo que l'on a vue tout à l'heure, y a-t-il des différences notoires ou notables qu'il faut intégrer entre le tour que vous nous avez proposé sur le site de Sully-sur-Loire et la façon dont vous avez imaginé le développement du site ici ? Quels sont les apports de votre expérience ou les ajustements au site ?

V. ADAM : Les apports, c'est l'expérience, effectivement, de fabrication, que ce soit déjà du Groupe, puisqu'il fabriquait de l'OSB avant 2000. Les panneaux OSB ont été développés aux États-Unis d'abord, je ne sais pas exactement en quelle année, et en 2000, a été produit le premier panneau OSB en France où il y avait zéro panneau OSB sur le territoire français, ce qui était compliqué à l'époque. Aujourd'hui, on produit et commercialise à Sully 450 000 m³ dans un premier temps – nous allons aussi augmenter notre capacité de production à Sully-sur-Loire et développer cette construction bois en France.

Ce qui est différent par rapport au site que vous avez vu, c'est le parc à bois qui sera entièrement automatisé et pas disséminé sur 15 hectares ; on prévoit un stock de 15 jours à peu près de production sur le parc à bois.

M. LAFOND : D'accord. Merci. Monsieur.

H. DENUDT, société GSE : Une question, plutôt pour les acteurs locaux. Hervé DENUDT, société GSE. Projet que l'on connaît très bien. Vous avez évoqué 150 emplois directs sur site. Comment seront recrutés et formés les salariés ?

V. ADAM : C'est aussi un volet qu'on a abordé en Préfecture cet après-midi. Avec l'expérience que l'on a, nous avons la liste du personnel nécessaire, les définitions de postes, les formations nécessaires. Tout à l'heure, le Directeur régional de France Travail était avec nous. Un certain nombre de dispositifs vont se développer en commun avec Monsieur le sous-Préfet qui va suivre cela de très près aussi. Ensuite, notamment au niveau des emplois, de tête, il y a environ une douzaine d'emplois administratifs – achats, etc. Ce site sera rattaché administrativement au siège à Sully-sur-Loire. Une soixantaine de personnes seront des opérateurs de lignes, donc en production, qui seront formés de façon théorique, bien sûr – ce sont en général des Bac pro et des Bac+2, mais nous les formons aussi en interne avec des dispositifs qui existent via France Travail avec les Missions locales, etc. Il y aura également une grosse partie maintenance, avec des électriciens, des mécaniciens ; une grosse partie logistique avec des engins relativement importants, les chariots sont des CACES 4, 12 tonnes, les CACES 4, on les passe souvent en interne aussi – ce sont des gens qui ont des CACES 2 ou 3 auxquels on fait passer les CACES 4 sur notre site. Il y aura aussi des gens au laboratoire.

M. LAFOND : Ce sera donc une offre qui pourra être remplie par des habitants, peut-être pas très éloignés du site.

V. ADAM : Bien sûr, l'objectif est effectivement de recruter les gens de Fargues, Casteljaloux, Durance – je m'excuse, je ne connais pas le nom de tous les villages de la Communauté de communes des Landes de Gascogne.

M. LAFOND : Cela paraît technique, mais il y a des moyens de formation que vous pouvez mettre à disposition, d'accord.

V. ADAM : Tout à fait. Il faut savoir que nos salariés de Sully habitent à 20/30 km à peu près autour du site.

M. LAFOND : Merci. Monsieur. Pensez à vous présenter.

PARTICIPANT : Bonjour. Je vous pose juste une petite question par rapport au recrutement également. Vous allez lancer votre site dans quelques années. Allez-vous lancer le recrutement avant la création du site afin de permettre aux équipes de s'intégrer et de s'intéresser plus au projet, ou une fois l'usine construite, juste un petit peu avant ?

V. ADAM : Ni l'un ni l'autre. On en parlait tout à l'heure aussi, on a parlé des emplois pour travailler bien en amont sur les formations nécessaires et les profils utiles. Avant tout, là, on est en phase d'instruction, de demandes d'autorisations, de permis – c'est la première phase. On attend la phase construction pour commencer à recruter les personnes – ce sera plutôt sur 2026/2027.

M. LAFOND : Cela a l'air d'intéresser, en tout cas. D'autres questions sur le projet ? Pardon, excusez-moi, madame, je n'avais pas vu que vous aviez levé la main.

PARTICIPANT : Madame GRENIER, de Fargues-sur-Ourbise. Question : on est en bordure de la forêt domaniale. Allez-vous prendre du bois de la forêt domaniale ?

V. ADAM : Non, ce n'est pas prévu. Avec l'ONF, vous voulez dire ? Un représentant est présent. L'ONF est un de nos fournisseurs, mais aujourd'hui, ici, 90 % des propriétaires forestiers sont privés. On n'a pas encore discuté des approvisionnements avec l'ONF, mais à Sully-sur-Loire, on ne travaille qu'avec eux. Ce qui est important à savoir, comme dit, c'est que ce sont des bois d'éclaircies qui ne sont pas utilisés ailleurs, qui iront aussi avec les industriels qui sont sur le secteur – bien sûr, certains s'inquiétaient, mais on a déjà rencontré tous les industriels de la région, qui nous connaissent, pour les rassurer. L'objectif n'est pas de prendre le bois ou du pin de quelqu'un pour le donner à d'autres, c'est bien de continuer à gérer ces forêts durablement et de dire que réindustrialiser est possible en France avec du bois de France.

M. LAFOND : Très bien. J'avais d'ailleurs une question de Candide, pardon d'avance : combien de kilomètres peut-on imaginer de circuit d'approvisionnement pour vos bois ? Un ordre de grandeur : 10 km, 100, 200 ?

V. ADAM : À Sully, je sais que c'est 180 km autour du site.

M. LAFOND : 180, d'accord.

V. ADAM : Ici, je crois qu'on aura un problème avec l'océan à moment donné... C'est pour cela, d'ailleurs, c'est une des raisons pour laquelle on nous a conseillé au début, quand on recherchait un terrain, d'aller plutôt dans la région du Lot-et-Garonne, pour nous permettre d'avoir un rayon d'approvisionnement. On parlait des papetiers tout à l'heure, certains sont plutôt sur le côté océanique, et c'est vrai que leur rayon d'approvisionnement est moins intéressant. Le nôtre nous permet d'aller dans les Landes, en Dordogne... On a compté, il me semble, 120 km autour du site.

M. LAFOND : D'accord. Une grosse centaine de kilomètres autour du site.

V. ADAM : La zone courte est 60, la zone longue, 120.

M. LAFOND : D'accord. Merci. Question ? Monsieur.

PARTICIPANT : Bonjour. Philippe DOUIN, Office national des forêts. Moi, c'est un problème d'approvisionnement. Je vous explique. Cela fait 36 ans que je travaille dans la forêt des Landes, je la connais bien. J'ai vu que vous utilisiez du bois d'éclaircies, ce qui est parfait. Effectivement, d'autres personnes l'utilisent en grand nombre, les papetiers notamment. Il y a eu deux tempêtes en 2009 et 1999, il y a donc énormément de matériel qui peut vous intéresser dans les 20 années à venir. Maintenant, les arbres ont continué à pousser et aujourd'hui, ce n'est pas une crainte mais une

constatation, le bois d'œuvre produit par les pins maritimes va petit à petit disparaître, notamment parce que les industries qui font du bois d'œuvre diminuent au profit des grandes industries qui n'utilisent que du bois jeune. J'ai peur – c'est une crainte tout à fait gratuite – que dans quelques années – 30, 40, 50 ans – la forêt des Landes soit une forêt qui dure pendant 30 ans, on coupe tout et on recommence. Qu'en pensez-vous ?

V. ADAM : Je crois qu'on avait déjà échangé à ce sujet au téléphone. Notre objectif est de gérer durablement la forêt. Je comprends votre crainte. Vous avez peur qu'une forêt industrielle soit présente. Notre avantage, c'est que nous sommes flexibles au niveau des approvisionnements, on utilise du feuillu et du résineux ; nous avons également prévu d'incorporer – cela ne se fait pas dans tous les panneaux OSB – une part de recyclé qui sera plus minime au début, pour gérer durablement la ressource. Notre intérêt est de travailler aussi avec les sylviculteurs, les coopératives forestières, le FCBA, la génétique pour développer la forêt – c'est notre matière première. C'est l'entretenir pour pouvoir avoir du bois durablement – c'est important pour nous. Ce n'est pas à vous que je vais le dire, mais on ne fait pas de coupes rases, sauf pour des raisons sanitaires, bien sûr. On tient à entretenir et à développer peut-être aussi d'autres essences que l'on peut utiliser.

M. LAFOND : Merci. Effectivement, je n'avais pas pensé à cela. Du coup, vous ne plantez pas d'arbre, vous ne gérez pas d'arbre, vous en achetez. Cela veut dire que dans le protocole d'achat vis-à-vis des sylviculteurs, vous allez leur poser des conditions de manière à ce que le risque souligné par monsieur n'advienne pas. Ce sont des choses que vous intégrez déjà dans vos protocoles d'achat ?

V. ADAM : Je ne sais pas si on peut parler de « conditions » ; ce sont plutôt des partenariats qu'on développe. C'est vrai que pour l'achat bois, on doit le travailler avec les coopératives partenaires ou les sylviculteurs, de façon durable – je me répète encore. Bien sûr, il y a la raison économique, les deux parties doivent pouvoir, elles, exploiter, et nous, produire avec cette matière première, mais l'objectif est de bien pouvoir se développer ensemble.

M. LAFOND : Très bien. Merci. Allez-y. S'il y a une question. Tout le monde voit bien le site, d'ailleurs ? Pour les présents, vous le situez parfaitement, oui ? Vous n'avez pas besoin qu'on vous le précise mieux ? D'accord. Non. Madame. Le micro arrive.

PARTICIPANT : Qu'est-ce qui ferait que le projet n'aboutirait pas ? Quels seraient les freins ?

V. ADAM : Il peut y avoir plein de raisons. Il y a de nombreuses choses que nous ne maîtrisons pas forcément. Aujourd'hui, c'est vrai qu'on a le soutien de l'ensemble des autorités locales, régionales, nationales, des institutionnels, on a un Président de la Communauté des communes très dynamique ici qui nous aide, le Préfet aussi, Daniel BARNIER, porte le projet. Après, il y peut y avoir des raisons économiques aussi, mais avant cela, il s'agit déjà d'obtenir les autorisations d'exploiter. On travaille en bonne intelligence, je crois, avec l'ensemble des services de l'État, la DREAL, la DDT, l'ARS. L'objectif est d'avancer ensemble là aussi. Je crois que tout le monde a compris l'intérêt de ce que l'on veut faire. Aujourd'hui, par contre, je ne vous cache pas que l'économie mondiale est compliquée, je vous l'ai dit au début, on a des sites en Russie et en Ukraine qui fonctionnent – c'est compliqué sur ces sites, même s'ils fonctionnent bien. On a des sites dans les pays de l'Est, en Pologne, en Hongrie. L'Allemagne, c'est compliqué aussi, le marché français est également compliqué avec le marché de la construction. Cependant, nous voulons nous inscrire sur le long terme. Comme on l'a dit, cela fait plus de 35 ans qu'on est à Sully, on ne va pas venir, prendre les aides et repartir demain. On n'est pas les Chinois – je ne devrais pas le dire, peut-être...

M. LAFOND : Pas encore ! Je ne vous le souhaite pas, bien sûr ! Monsieur.

M. GIRAUDEAU, journaliste La Tribune : Bonjour. Merci pour votre présentation. Maxime GIRAUDEAU, je suis journaliste pour La Tribune dans la région. J'ai deux questions. Vous parlez de « bois d'éclaircies », mais on voit des rondins d'arbres sur les visuels. Du coup, est-ce uniquement du bois d'éclaircies, ou y a-t-il aussi des pins arrivés à maturité ? En termes de marché, pouvez-vous nous dire comment sont écoulés les panneaux bois entre la France et les autres pays, les proportions visées dans votre business plan ? Merci.

V. ADAM : Sur la première question, nous avons un cahier des charges précis, c'est essentiellement du bois d'éclaircies, avec un diamètre... Pardon ? Éclaircies et trituration, merci – précis et une longueur précise aussi donnés dans un cahier des charges.

M. LAFOND : Quel est le diamètre ? Un ordre de grandeur ?

V. ADAM : 7 à 70.

M. LAFOND : 7 cm à 70 cm ?

V. ADAM : C'est cela. 7 à 70 cm. 2,40 m/2,50 m. Si à Sully, il peut nous arriver d'avoir du bois qui ne correspond pas à notre utilisation, on le déclasse ou on l'utilise pour les panneaux de particules – mais on peut aussi refuser des camions. Tous les camions sont contrôlés.

M. LAFOND : Et sur la sortie ?

V. ADAM : Sur la sortie, sur le marché, aujourd'hui, avec le site de Sully, le chiffre d'affaires est de 90 % en France. Notre part export est minime, 10 %, vers le Benelux, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal – ces marchés ne sont pas matures et sont encore à développer. On est très confiant puisqu'en France, il y a 24 ans, il n'y avait pas 1 m² ou 1 m³ d'OSB ; aujourd'hui, on en commercialise 400 000 m³. Bien sûr, c'est un travail de longue haleine, mais nos projections en France sont de doubler nos parts de marché, je vous l'ai dit tout à l'heure, et d'aller vers d'autres produits, d'autres systèmes constructifs. Dans le Groupe, nous avons un produit qui s'appelle le *magnum board* pour faire des constructions en hauteur et ne pas rester uniquement sur la maison individuelle ou l'OSB qu'on utilise en construction/rénovation, voire en agencement intérieur parfois.

M. LAFOND : Pour être précis, il y a des livraisons, j'imagine, dans tout le sud de la France, mais peut-être également au-delà de la frontière ?

V. ADAM : Bien sûr. Pour le site ici, il est prévu plutôt de compléter la demande du marché français quand on sera de nouveau sur des besoins en construction plus importants – je pense que d'ici 2 ou 3 ans, on devrait y revenir – et après de développer l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre qui est un gros marché aussi. Donc une partie qu'on développerait de Sully et une autre pour la péninsule ibérique et d'autres régions.

M. GIRAUDEAU : Cela veut dire que la partie destinée au marché français serait minoritaire ?

V. ADAM : Non. Aujourd'hui, on est à 90/10. Nos projections sont pour demain de 70/30, 70 % en France, 30 % export.

M. LAFOND : Pour la somme des deux sites ?

V. ADAM : Pour la somme des deux sites.

M. LAFOND : Monsieur devant.

PARTICIPANT : Juste une remarque sur le site, j'y suis passé tout à l'heure. On est sur un site déjà artificialisé, vrai avantage dans le cadre de la réglementation ZAN à laquelle on est confronté actuellement.

M. LAFOND : Précisez pour que tout le monde comprenne bien de quoi vous parlez, s'il vous plaît.

PARTICIPANT : ZAN : zéro artificialisation nette. À moment donné, on ne va pouvoir construire que sur des sites déjà artificialisés, des friches – une dynamique tend à flécher plutôt ce type de site et de localisation. Rares sont les sites de ce type en Nouvelle-Aquitaine, donc c'est un vrai atout pour la société de s'implanter, j'imagine. Si vous avez une petite remarque supplémentaire... C'est une remarque, c'est un vrai atout pour l'entreprise.

M. LAFOND : Cela répond à une demande réglementaire de l'État, c'est ce que vous voulez dire ?

PARTICIPANT : Exactement.

M. LAFOND : Une friche industrielle, c'est plutôt quelque chose qui est favorisé par les demandes de l'État. D'accord. Monsieur ADAM ?

V. ADAM : Le site est inscrit effectivement au niveau de l'État dans les ZAN. Bien sûr, vous avez raison, ce terrain est plat, il a déjà eu une utilité sur une partie, une autre devra être défrichée, mais qui est sous PLU, donc il y a tout pour construire une usine sur ce site. En plus, le premier voisin est le Maire qui est à 1,4 km, je crois – il n'y en a pas de plus proche que l'on puisse embêter. Il faut savoir qu'à Sully-sur-Loire, on est à 500 m du village à peu près, c'est un peu différent.

M. LAFOND : Monsieur le Président.

R. GIRARDI, Président de la CCCLG : Déjà sur le terrain sur place, une activité de bois énergie existe, qui va être arrêtée et déplacée, et qui utilise 20 000 tonnes de bois par an. Il y a déjà de l'activité économique dessus, en plus du site lui-même qui a été utilisé pendant 12/13 ans pour le stockage du bois de tempête. C'est du terrain qui a déjà eu une activité économique globalement.

M. LAFOND : Cela rejoint la remarque de votre voisin. Monsieur ADAM, vous confirmez que c'était un des éléments favorables pour vous de venir vous implanter là ?

V. ADAM : Tout à fait. On avait déjà rencontré un des propriétaires d'Alliance Forêt Bois pour ne pas le nommer, dans d'autres fonctions, qui faisait partie des personnes qui nous conseillaient cette région, sans parler forcément de son terrain à l'époque. Il est vrai que c'est important d'avoir déjà cette activité qui va être déplacée, afin de partir sur une bonne base pour la construction.

M. LAFOND : C'est clair. Autre question ? Mesdames-messieurs ? Monsieur.

PARTICIPANT : Toujours Philippe DOUIN. Je travaille toujours en forêt. J'habite à 500 m de chez Monsieur le Maire, donc les nuisances sonores m'intéressent aussi. Au niveau de vos essais, avez-vous tenu compte de la faune alentour qui pourrait aussi être impactée par les nuisances sonores, puisque vous êtes dans un lieu forestier ?

M. LAFOND : Qui veut dire un mot ? Madame PERSON, visiblement. Allez-y.

C. PERSON : Comme vous avez pu le voir sur la projection, on est sur un bâtiment essentiellement fermé pour toute la ligne de production. Quelques installations sont en extérieur, mais bien sûr, elles seront toutes capotées phonétiquement pour réduire au maximum l'impact sonore.

M. LAFOND : Si j'ai bien compris, il a été dit tout à l'heure qu'au-delà de cette concertation, une enquête publique serait également menée – je n'ai pas noté les dates – dans laquelle vous aurez à

justifier vis-à-vis des services de Monsieur le sous-Préfet un certain nombre d'éléments, dont les impacts acoustiques. C'est bien cela ?

C. PERSON : Oui, la réglementation environnementale fait qu'on ne doit pas être – je le fais de mémoire – à 3 db en nocturne.

M. LAFOND : Sans entrer dans les détails, vous avez des contraintes.

C. PERSON : Nous avons des contraintes, en effet, et des mesures à faire. De toute façon, on est suivi tous les ans, on doit faire des mesures en interne et en externe, les services de l'État nous suivent. Aujourd'hui, c'est le cas sur Sully-sur-Loire et ce le sera sur Fargues-sur-Ourbise, pour mesurer les impacts et veiller à ce que l'environnement en général ne soit pas perturbé au-delà des limites réglementaires par des nuisances sonores.

M. LAFOND : Monsieur, cela vous convient ? Merci. Madame, devant. Je vais vous demander une nouvelle fois de vous présenter, je m'en excuse.

PARTICIPANT : Cela n'a peut-être rien à voir, mais il y a le projet de la LGV qui devrait passer par là – je ne sais pas où cela en est. Cela va-t-il vous... ?

V. ADAM : Ce n'était pas un paramètre dans notre choix. Cela nous apportera-t-il quelque chose... C'est un projet a priori, de ce que j'entends – je ne sais pas s'il est déjà financé, validé – qui n'est pas pour tout de suite, je crois. Raymond ?

M. LAFOND : Monsieur le Président, vous vouliez dire un mot ?

V. ADAM : Ou Monsieur le sous-Préfet ?

R. GIRARDI : Par rapport à la LGV, je présume que la plupart des personnes en ont entendu parler, cela fait plus de 20 ans que ce projet a été initié, on n'a ni date ni éléments précis quant à sa réalisation, même si on parle de 2035 ou 2040. Vous savez, les projets de cette envergure qui sont inutiles et coûteux, n'est-ce pas – cela ne surprendra personne, puisque c'est un combat avec le Maire de la commune – se font aussi au gré des gouvernements qui changent. Certains ont annoncé que les projets nouveaux en matière de ligne grande vitesse, donc TGV, seraient annulés ; d'autres disent qu'on va les continuer. Bien heureux celui qui serait capable de dire aujourd'hui si cela va se faire ou pas.

V. ADAM : Monsieur le sous-Préfet voulait...

M. LAFOND : Oui. Vous me regardiez, moi, mais vous évitiez le regard de Monsieur le sous-Préfet, à qui on a donné le micro, du coup.

M. GOURIOU, sous-Préfet : Vous avez bien compris que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la LGV – c'est la démocratie. Il faut quand même signaler qu'effectivement, madame, il y a un projet de LGV, il y a un même un tracé, en tout cas un fuseau qui a été dessiné et sur lequel une déclaration d'utilité publique a été validée. Le projet est donc considéré d'utilité publique. On peut toujours le contester, mais en tout cas, ce projet est désormais d'utilité publique. Maintenant, il y a encore beaucoup de temps et de procédures à réaliser sur ce tracé et bien évidemment d'études, au même titre d'ailleurs que SWISS KRONO, environnementales...

M. GOURIOU : Je disais juste que c'est le même Code de l'environnement qui s'applique pour tout. Bien évidemment, sur la LGV aussi, il y a des études ; bien évidemment, sur la LGV, des autorisations restent encore à faire aboutir, mais côté Préfecture, Monsieur le Préfet et moi-même sommes convaincus du bienfondé de cette ligne LGV entre Bordeaux et Toulouse, parce qu'elle va irriguer le territoire. Après, on peut toujours en discuter – ce n'est pas le sujet du jour, mais il y aura bien

évidemment là aussi encore de la concertation, et effectivement, je peux vous confirmer qu'il va passer sur la commune de Fargues-sur-Ourbise.

M. LAFOND : Merci, Monsieur le sous-Préfet. Effectivement, ce n'est pas le sujet du jour, d'autres que nous viendront probablement vous proposer des réunions de concertation sur ce sujet épineux qui, on le voit, suscite déjà des débats. Madame, pour ne pas éluder la question, vous posez la question d'une manière générale, ou parce que cela pourrait avoir un impact vis-à-vis du projet ? D'une manière générale, d'accord. La réponse ne vous surprend donc pas. Très bien. Monsieur au fond.

PARTICIPANT : J'ai une dernière question. Par rapport à votre modèle industriel, êtes-vous un modèle industriel dit « en rupture » ou « à flux tendu », comme beaucoup d'industries aujourd'hui, qui stockent très peu sur leur site ? Par rapport au personnel, allez-vous faire tourner l'usine en 5x8 avec du personnel 24 heures/24 sur site ? J'ai vu que votre usine serait très moderne, avec des installations automatisées et des salles de contrôle, ce qui fait que vous aurez un personnel réduit, et peut-être plus qualifié sur site.

V. ADAM : « Flux tendu », je ne pense pas qu'on puisse parler de cela puisqu'on a quand même un stockage... À Sully-sur-Loire, par exemple, on a une vingtaine de jours d'approvisionnement, on ne peut pas être en flux tendu, ce serait un risque. En général, on prévoit un mois de stockage ici. Sur l'approvisionnement, toutes les informations que l'on a des futurs fournisseurs sont qu'effectivement, il y a une flexibilité dans l'approvisionnement qui nous permettra d'avoir peut-être un stockage de 15 jours – c'est ce qui est prévu sur ce stockage automatisé. Au niveau du fonctionnement de l'usine, il est prévu du 3x8 au démarrage pour passer ensuite en 5x8 comme on le fait à Sully, 7 jours/7, 24 heures/24. 5x8, c'est 2 matins, 2 après-midi, 2 nuits, 4 jours de remonte pour faire 35 heures puisque nous sommes en France, avec 15 remontes pour faire en moyenne 35 heures sur l'année.

M. LAFOND : Merci. D'autres questions ? On a parlé de l'approvisionnement, de l'expédition. On revient en forêt.

PARTICIPANT : Philippe DOUIN, toujours. Rapidement, parce que je dois m'absenter, je voulais simplement rassurer un certain nombre de personnes dans la salle, et prouver que je ne suis pas contre SWISS KRONO aussi. Une forêt gérée durablement doit avoir toutes les classes d'âges réparties sur toute la forêt. Cela nécessite bien évidemment de faire des éclaircies, mais aussi des coupes rases, c'est pratiquement obligatoire pour avoir du bois d'œuvre. Les pins maritimes que l'on coupe aujourd'hui ont un diamètre approximatif de 50/55 cm. Je pense que SWISS KRONO pourra même récupérer des bois de coupes rases dans son processus sans nuire à la gestion durable des forêts.

V. ADAM : Merci.

M. LAFOND : Merci de cette précision.

V. ADAM : Bonne soirée.

M. LAFOND : Au revoir, monsieur, merci de votre apport. Quelqu'un d'autre ? Une autre question sur un sujet ou un autre ? À la table, des choses que vous auriez aimé ? Attendez... il arrive. Il s'ennuyait, monsieur...

PARTICIPANT : Justement, parce qu'il n'avait pas eu la parole... Donc c'est vous le fournisseur d'électricité. De ce fait, prévoyez-vous une augmentation, par exemple de la centrale nucléaire ? Comment allez-vous pallier la demande et lorsqu'il y aura des pics, est-ce que nous, les citoyens, nous devons diminuer notre consommation pour pouvoir alimenter SWISS KRONO ?

M. LAFOND : La LGV et l'électricité, les deux sujets...

O. PAUZET : Juste pour clarifier, RTE n'est pas fournisseur d'électricité. Nous, on transporte les électrons, c'est tout ce que nous faisons. En fait, on est l'intermédiaire entre les fournisseurs, les producteurs d'électricité et les consommateurs. SWISS KRONO sera raccordé au réseau grâce à RTE, et devra choisir son fournisseur d'électricité parmi la multitude d'offres présentes sur le marché français aujourd'hui. Ce sera son fournisseur qui lui délivrera l'énergie nécessaire à son process. Par contre, sur le fonctionnement du réseau et le fait que tous les utilisateurs du réseau seront bien alimentés une fois que l'usine de SWISS KRONO sera raccordée, je peux vous rassurer sur ce point. Évidemment, à chaque fois qu'on raccorde un nouveau client, on s'assure que les anciens clients présents sur le réseau auront la même qualité de service qu'avant. Cela fait partie de nos missions.

M. LAFOND : Pour compléter peut-être, parce que ce sont quand même des puissances importantes, il y a tant de choix que cela en termes d'offres d'énergie sur le territoire français – sur ces puissances-là, j'entends ?

O. PAUZET : Sur ces puissances-là. Vous me posez une colle, parce que je ne suis pas du tout spécialiste.

M. LAFOND : Monsieur ADAM, peut-être, je ne sais pas si vous avez une réponse ?

V. ADAM : Non. Je veux simplement dire qu'on a un partenariat historique avec EDF sur le site de Sully-sur-Loire. Le PDG d'EDF était chez nous la semaine dernière pour inaugurer notre chaudière biomasse, puisque c'est une des filiales d'EDF, DALKIA, qui l'a construite et qui l'exploite – je ne sais pas si ce sera le cas ici, ce sera peut-être différent. On a les contacts avec EDF, il faudra voir ce qui nous est proposé par la suite.

M. LAFOND : Sur la vidéo, il m'a semblé voir – je ne sais pas si c'était une coquetterie d'architecte ou une réalité – des panneaux photovoltaïques sur tout un bâtiment. Est-ce quelque chose que vous prévoyez de développer ?

V. ADAM : On a l'architecte dans la salle, et on va pouvoir lui demander si c'est une coquetterie d'architecte !

M. LAFOND : Je disais ça comme ça ! Pardon, monsieur !

PARTICIPANT : Bonsoir à tous. Non, ce n'est pas une coquetterie d'architecte, c'est du réglementaire. Les panneaux photovoltaïques sont prévus sur la partie stockage du bâtiment pour pouvoir alimenter aussi en autoconsommation.

M. LAFOND : D'accord. Les apports sont-ils significatifs sur les besoins du site ? Est-ce quelque chose qui va compter, quand même ?

C. PERSON : C'est à la marge, quand même.

PARTICIPANT : Non, ce sera à la marge, cela peut répondre à des besoins d'éclairage, mais ce sera à la marge par rapport à l'alimentation principale.

M. LAFOND : Merci beaucoup et pardon encore de ma petite phrase un peu rapide. Mais tout le monde le pensait, donc... (*Rires*). D'autres questions ? Nous avons une petite demi-heure si vous souhaitez l'utiliser. (*Silence*) Vous l'avez vu, vous aurez d'autres occasions de revenir sur le sujet, d'abord parce que vous aurez eu le temps de réfléchir à ce que l'on vous a expliqué ce soir ; peut-être aurez-vous consulté les différents moyens d'information mis à votre disposition, les différents documents, le site, etc. J'espère que petit à petit, vous allez monter en compétence sur le projet. Vous avez vu les différentes dates qui vous sont proposées. Je crois, Mathieu, qu'on peut s'inscrire directement sur le site ? Tu veux peut-être dire deux mots sur comment participer aux différents événements ?

M. DAVID : Tout à fait. Vous retrouvez le calendrier que vous avez sous les yeux ici sur le site internet de la concertation. Il y a un formulaire d'inscription où vous pouvez laisser vos coordonnées pour vous inscrire pour les prochains temps d'échange. Vous pouvez aussi, comme on le disait en début de réunion, déposer votre avis ou poser des questions s'il vous en vient d'autres une fois la soirée terminée. N'hésitez pas. Il y a également un registre – je pense que la plupart des personnes se sont inscrites à l'accueil sur le registre – qui permet de laisser vos coordonnées et adresses mail si vous le souhaitez. S'il y avait de l'information sur le projet pendant la concertation ou même à l'étape d'après et que vous êtes intéressés pour la suivre, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées si vous ne l'avez pas encore fait. Je précise que la réunion de ce soir est enregistrée et fera l'objet d'un compte-rendu, avec à la fois ce qui s'est dit et le support de présentation qui vous a été proposé. Pour finir, Monsieur SALLES, si vous souhaitez apporter un mot de conclusion à cette soirée, je vous passe le micro.

D. SALLES : Peut-être pas un mot de conclusion, mais un mot pour inviter tous les participants à venir assister aussi aux autres événements, parce que la culture sur un projet se construit aussi. Il y a eu beaucoup d'informations apportées ce soir – parlez-en autour de vous et n'hésitez pas à venir aux autres réunions parce qu'on crante et qu'à chaque fois, on en apprend un peu plus ; des arguments ou des questions pourront venir dans les autres séances. Vous êtes bien sûr les bienvenus et les Garants sont aussi là pour apporter des éléments si vous le souhaitez.

M. LAFOND : Très bien. Sauf dernière question, merci à toutes et à tous de votre présence et de votre discipline pendant ces échanges. Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Communauté de communes, Monsieur le sous-Préfet de votre présence également qui nous a aidés. Merci, Monsieur l'architecte, pour ces vues admirables sur le projet. Merci aux porteurs de projet qui, je crois, nous ont permis de bien comprendre de quoi il s'agit. Merci à tous.

M. DAVID : Bonne soirée à tous.

M. LAFOND : Bonne soirée. Sortez couverts. Et à la prochaine fois !

ORPINIA

by  SWISS KRONO

Projet d'usine de production de panneaux à base de bois
(SWISS KRONO) et son raccordement électrique (RTE)
à Fargues-sur-Ourbise (47)



CONCERTATION PRÉALABLE
2 SEPTEMBRE – 18 OCTOBRE 2024

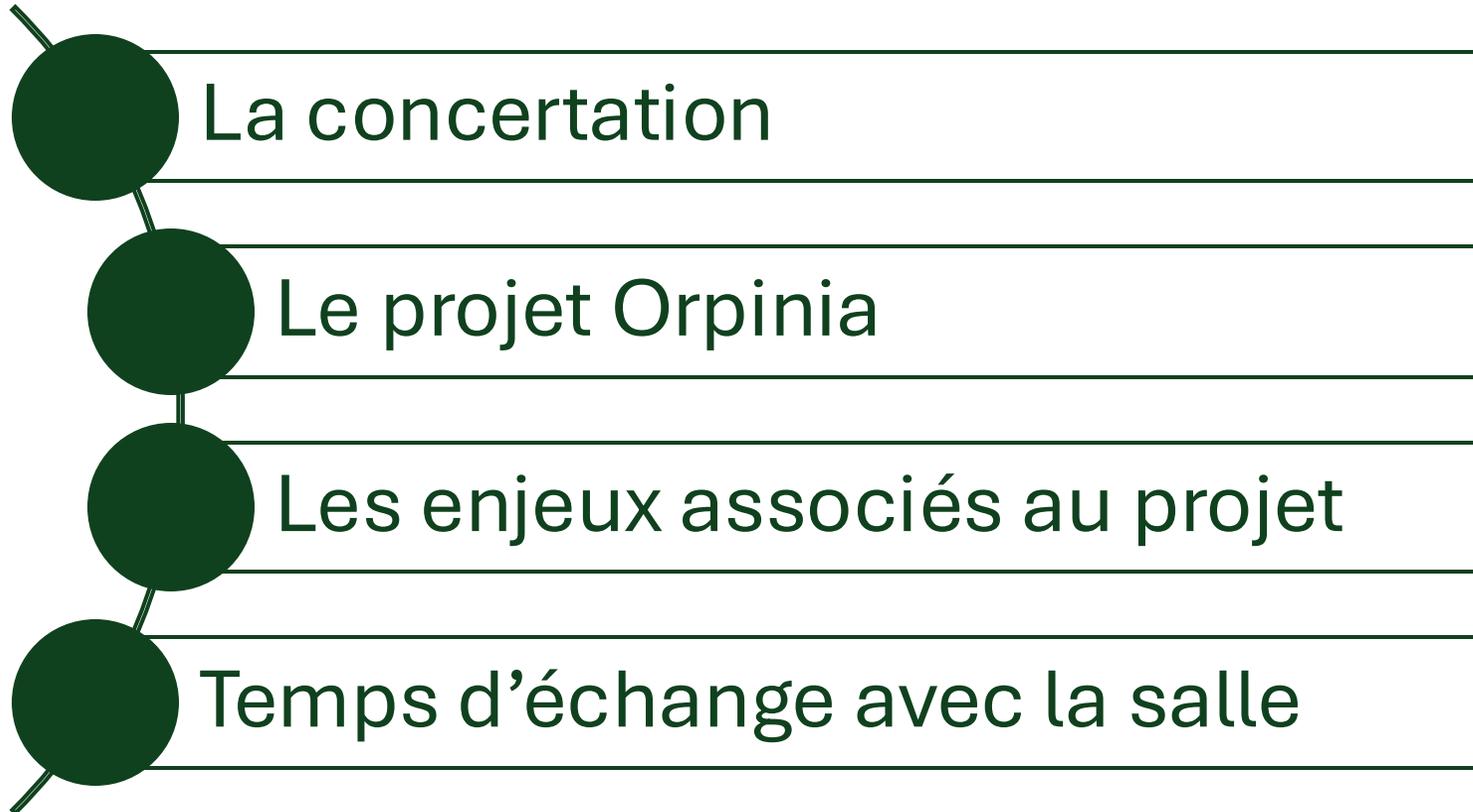
RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE
Mercredi 11 septembre 2024 - Fargues-sur-Ourbise (47)



www.concertation-projet-orpinia.fr



PROGRAMME DE LA RÉUNION



LA CONCERTATION

La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

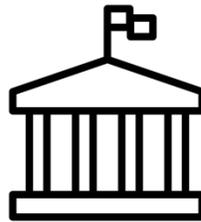
Habilitée à prendre des
décisions en son nom propre



Created by dDara
from Noun Project

ADMINISTRATIVE

Institution publique



Created by Gloria Maglioli
from Noun Project

INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables
des projets, ni du pouvoir
politique



Created by Nithinan Tatah
from Noun Project

La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

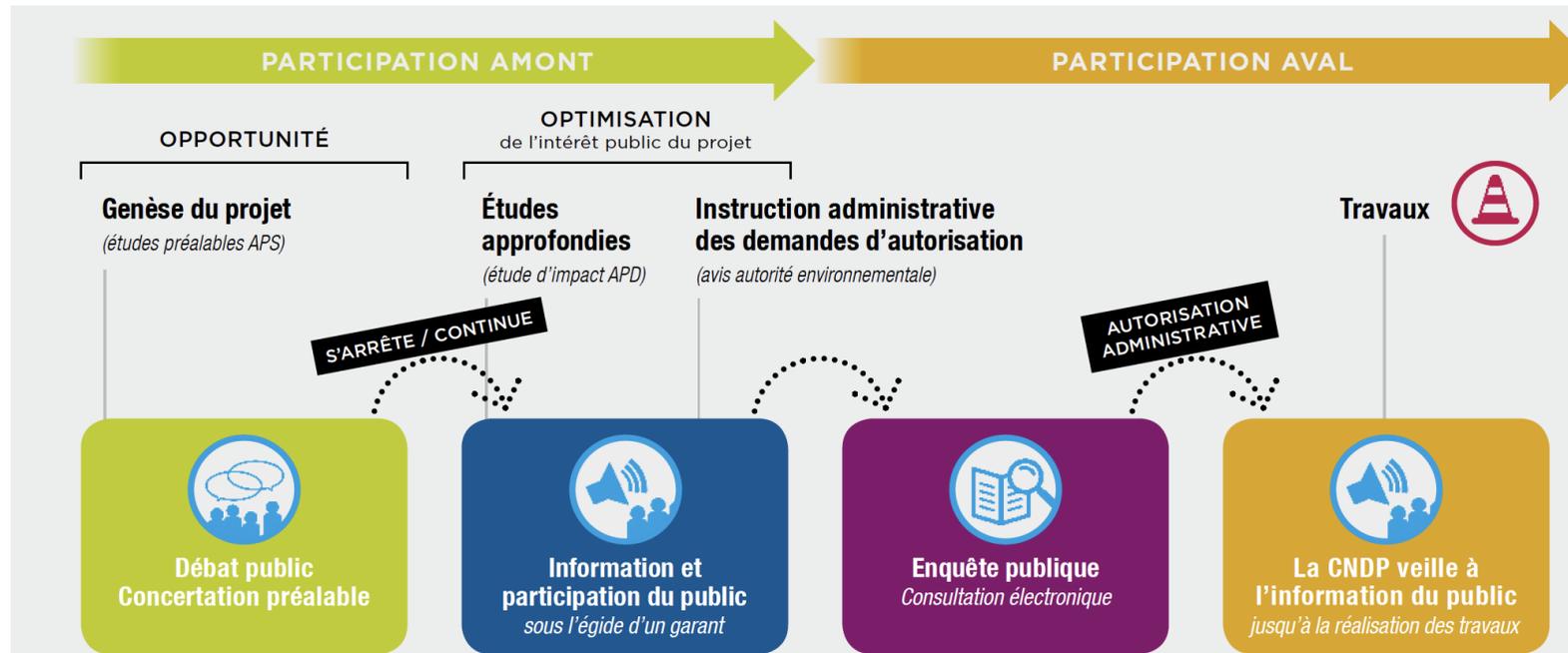
Elle défend un droit :

« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

**Article 7 de la Charte de l'Environnement,
qui a valeur constitutionnelle depuis 2005**

La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

Un droit, qui sert à quoi ?



La CNDP : qu'est-ce que c'est ?

Les 6 principes de la CNDP

INDÉPENDANCE

Vis-à-vis des parties prenantes



Créé par Adria Orpinia pour Swiss Krono Project

NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



Créé par Adria Orpinia pour Swiss Krono Project

TRANSPARENCE

Sur son travail et son exigence à l'égard du porteur de projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



Créé par Adria Orpinia pour Swiss Krono Project

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics



Créé par Adria Orpinia pour Swiss Krono Project

Pourquoi des « garants » ?



- Les garants sont désignés par la CNDP pour « garantir » le bon déroulement de la concertation et le respect de la participation du public.
- Les garants sont indépendants du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante, et se doivent de respecter une stricte neutralité vis-à-vis du projet.

Quel est le rôle des garants ?



1e temps :

Avant le lancement de la concertation, leur mission a consisté à **rencontrer** les principaux acteurs politiques et techniques ainsi que des représentants associatifs de la société civile (32 entretiens), afin de mener une **analyse du contexte** territorial, de la nature des enjeux et des publics concernés.

Quel est le rôle des garants ?



2e temps :

Sur cette base, ils ont proposé au maître d'ouvrage les prescriptions pour :

- **la réalisation du dossier de concertation**, afin que celui-ci respecte les principes de complétude, d'accessibilité et de lisibilité des informations mises à disposition du public ;
- **le calendrier et les modalités de la concertation** à mettre en œuvre afin d'assurer la meilleure participation du public.

Quel est le rôle des garants ?



3e temps :

Pendant le temps de la concertation :

- Participation des garants aux réunions publiques, aux ateliers et autres évènements.
- Les garants sont à la disposition du public en direct ou via leurs adresses courriels :

denis.salles@garant-cndp.fr

Jean-marc.divina@garant-cndp.fr

Après la concertation ?



Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation préalable, les garants rédigent **un bilan qui sera rendu public** comportant :

- **Une synthèse** des observations et des préconisations formulées par le public;
- **La méthodologie** retenue par la maîtrise d'ouvrage pour mener cette concertation ;
- **Une appréciation indépendante** de la façon dont la concertation s'est déroulée ;
- **D'éventuelles recommandations à la maîtrise d'ouvrage** sur les modalités de participation du public lors des étapes ultérieures jusqu'à l'enquête publique.

Qui sont les garants ?



MA PAROLE A DU POUVOIR



Jean-Marc Divina

Gendarme retraité, commissaire
enquêteur, garant CNDP depuis 2023

Jean-marc.divina@garant-cndp.fr



Denis Salles

Sociologue, Directeur de recherche
retraité, garant CNDP depuis 2020

Denis.salles@garant-cndp.fr

Une concertation préalable au titre du Code de l'environnement

Organisée sous l'égide de la CNDP avec l'objectif de permettre un débat sur :

- L'opportunité du projet
- Ses **objectifs** et ses **caractéristiques principales**
- Les **enjeux socio-économiques**
- Les **impacts significatifs** sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Les **solutions alternatives**, comprenant l'absence de mise en œuvre du projet
- Les modalités d'information et de participation du public à **l'issue de la concertation**

Les modalités de la concertation préalable

Le calendrier de la concertation préalable : 2 septembre – 18 octobre 2024

Le périmètre d'information de la concertation : 23 communes, environ 19 000 habitants

9 communes de la **Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne**

Allons, Boussès, Caubeyres, Durance, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès, Pindères, Pompogne et Sauméjan

8 communes de la **Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas**

Ambrus, Damazan, Monheurt, Puch-d'Agenais, Razimet, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Pierre-de-Buzet

6 communes de la **Communauté de communes Albret Communauté**

Barbaste, Buzet-sur-Baïse, Nérac, Lavardac, Réaup-Lisse et Pompiey

Le programme de la concertation

Débat-mobile n°1
Fête d'Houeillès

Dimanche 8 septembre

**Réunion publique
d'ouverture**

Mercredi 11 septembre, 18h
*Salle socio-culturelle,
Fargues-sur-Ourbise*

Débat-mobile n°2

Jeudi 12 septembre (9h-12h)
Mairie de Fargues-sur-Ourbise

Réunion thématique
« Quelle contribution du
projet Orpinia à l'économie
locale du territoire ? »

Mercredi 25 septembre, 18h
Radio CFM 92 (92,1 MHz)

Débat-mobile n°3

Mardi 1^{er} octobre (matin)
Marché de Casteljaloux

Atelier thématique n°1
Intégration du projet dans son
environnement proche

Mardi 1er octobre, 18h
Salle des Fêtes de Houeillès

Atelier thématique n°2
Enjeux environnementaux
et sécurité industrielle

Mercredi 9 octobre, 18h
*Salle socio-culturelle,
Fargues-sur-Ourbise*

**Réunion publique de
synthèse**

Mercredi 16 octobre, 18h
Salle des Fêtes de Houeillès



À l'exception des débats-mobiles, une inscription préalable
sur le site de la concertation

www.concertation-projet-orpinia.fr

Comment s'informer ?

- Sur le site internet de la concertation : www.concertation-projet-orpinia.fr
- Dossier de concertation et synthèse du dossier
- Dépliant d'information
- Affichage en mairie et dans les commerces
- Dans la presse locale
- Auprès des garants de la CNDP



Comment participer ?

Tout au long de la concertation préalable, le public pourra formuler ses avis, questions et propositions :

- Via un formulaire de la concertation disponible sur le site internet :
www.concertation-projet-orpinia.fr
- Sur les registres papier mis à disposition dans les mairies de Fargues-sur-Ourbise, Boussès, Durance et Houeillès.
- Lors des temps d'échange
- En s'adressant aux garants de la CNDP

À l'issue de la concertation :

- **Bilan des garants** : 18 novembre 2024
- **Bilan des maîtres d'ouvrage** : 18 janvier 2025
- **Concertation continue** jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique



Les bilans seront rendus publics et mis en ligne
sur le site internet de la concertation

LE PROJET ORPINIA

Les maîtres d'ouvrage



SWISS KRONO, leader mondial de la fabrication de matériaux à base de bois

Le groupe SWISS KRONO, fondé en Suisse dans les années 50, propose une large gamme de produits pour l'aménagement intérieur, les sols et les matériaux de construction.

Implanté depuis 1987 en France, à Sully-sur-Loire, SWISS KRONO emploie aujourd'hui près de 5 000 personnes dans le monde et ses produits sont commercialisés dans 120 pays.



RTE, en charge du raccordement au réseau public de transport d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure le développement, l'entretien et l'exploitation du réseau public de transport d'électricité en France.

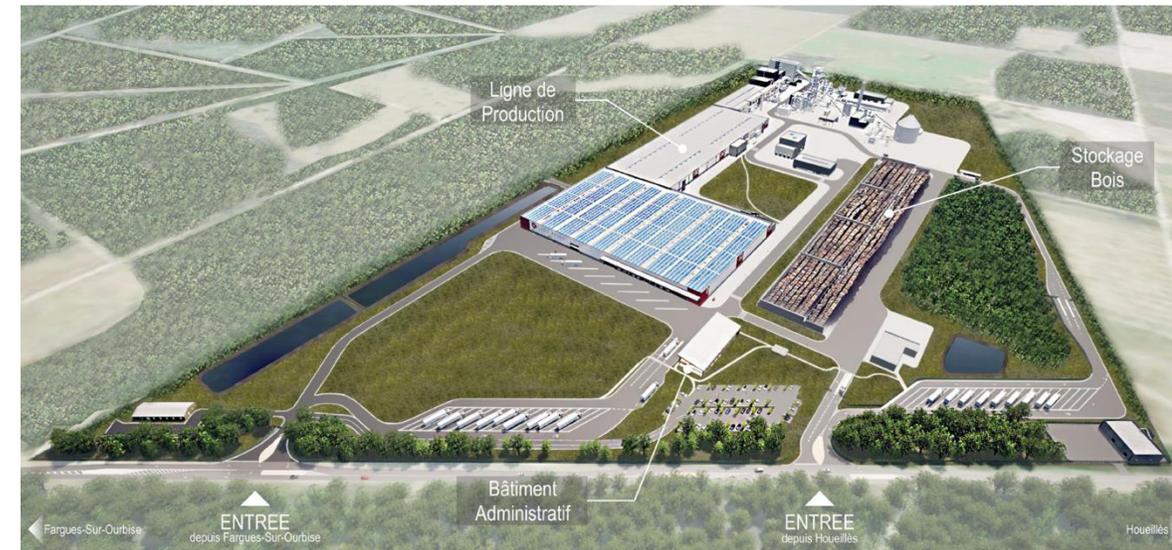
RTE contribue à la transition énergétique en intégrant les énergies renouvelables et en éclairant les décisions publiques pour favoriser le développement du tissu industriel des territoires.

Les objectifs du projet

- **Répondre aux besoins croissants en produits à base de bois dans la construction**, en France et en Espagne notamment
- **Accompagner la transition énergétique de la filière du bâtiment** grâce aux matériaux bois
- **Promouvoir des techniques et concepts de constructions innovants**, ainsi que de nouveaux produits à haute valeur ajoutée
- **Participer à la revitalisation économique du territoire** et à la dynamique de réindustrialisation de la filière bois en Nouvelle-Aquitaine

Les grandes lignes du projet

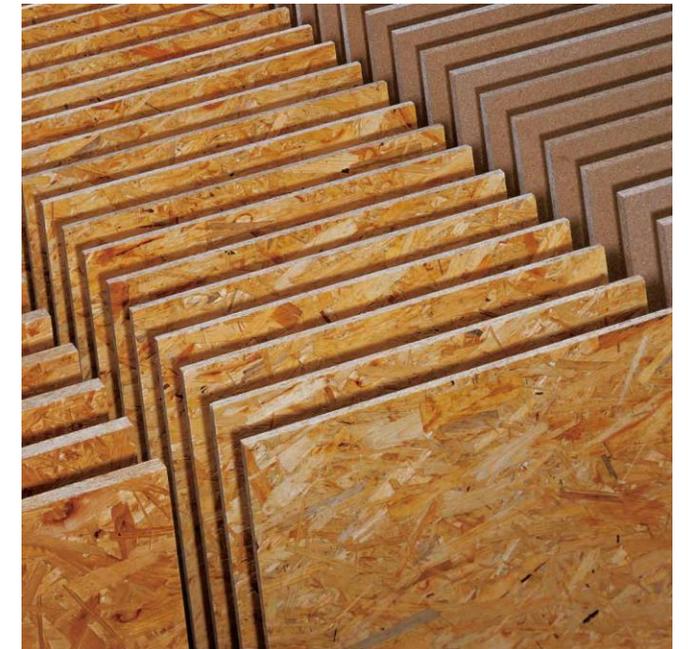
- Une usine de production de panneaux OSB, sur la commune de Fargues-sur-Ourbise
- Un investissement de **340 millions d'euros** en phase 1 (+52 millions en phase 2)
- Un objectif de production fixé à **420 000 m³/an** en phase 1, et **jusqu'à 600 000 m³/an** en phase 2



L'OSB, qu'est-ce que c'est ?

« **Oriented Strand Board** », en français : **Panneau de lamelles orientées**

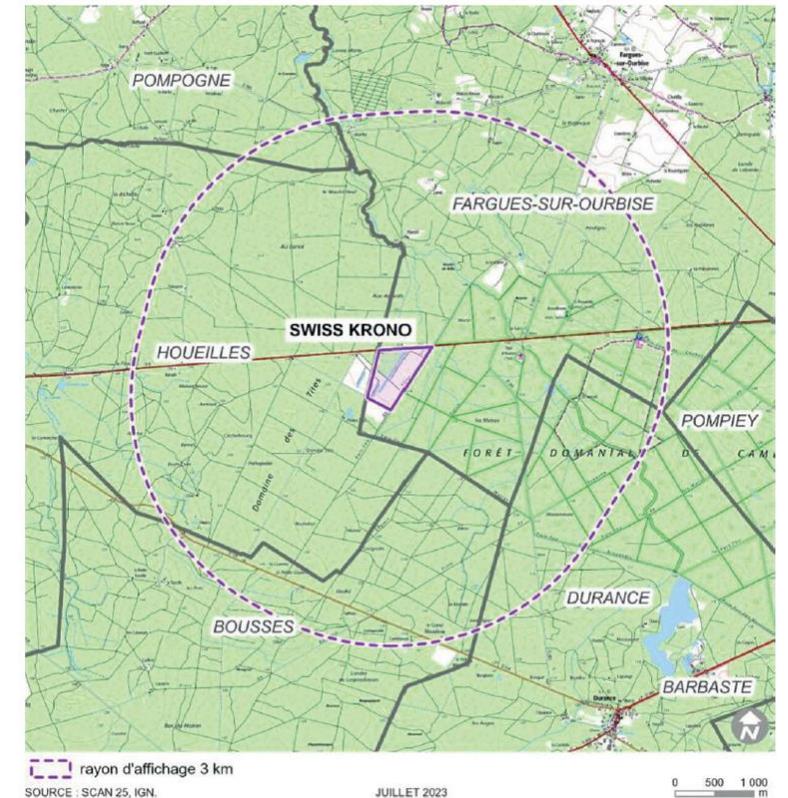
- Un matériau de construction haute technologie, **fabriqué à base de bois naturel**.
- Le panneau OSB est constitué de **plusieurs couches de lamelles de bois** encollées puis compressées
- Grâce à ses propriétés, l'OSB peut être **utilisé dans de nombreux usages** (gros œuvre, construction bois, support de toiture, sous-plancher, etc.)



Un site d'implantation adapté au projet

Le projet est situé à Fargues-sur-Ourbise, en bordure de la D8, sur une superficie d'environ 35 ha

- **Une position géographique privilégiée**, en lisière de la forêt landaise et à proximité de la zone commerciale visée
- **Des infrastructures de transport adaptées** (proximité immédiate de la D8, gare de fret de Tonneins)
- **Un site préalablement industrialisé**, anciennement occupé par Alliance Forêt Bois, qui hébergeait une activité de stockage des bois de tempête

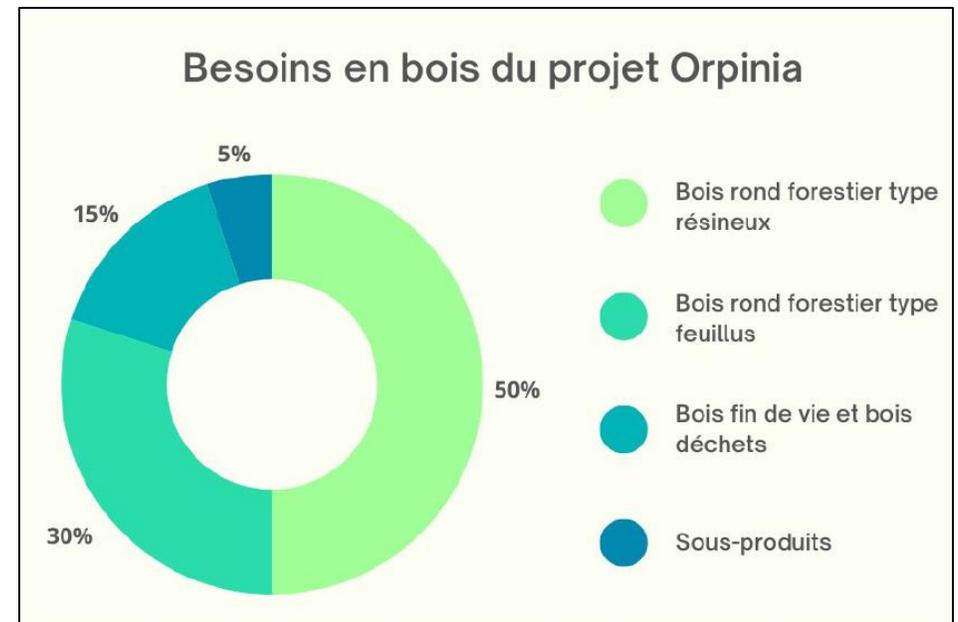


L'approvisionnement en bois

Un approvisionnement majoritairement issu de la région Nouvelle-Aquitaine, en particulier de la forêt landaise pour les résineux, et des forêts de Dordogne pour les feuillus

En phase 1, un besoin annuel en bois de **294 000 tonnes sèches** (550 000 tonnes vertes), dont :

- 147 000 tonnes sèches de bois rond forestier type résineux (50%)
- 88 200 tonnes sèches de bois rond forestier types feuillus (30%)



Les futures installations



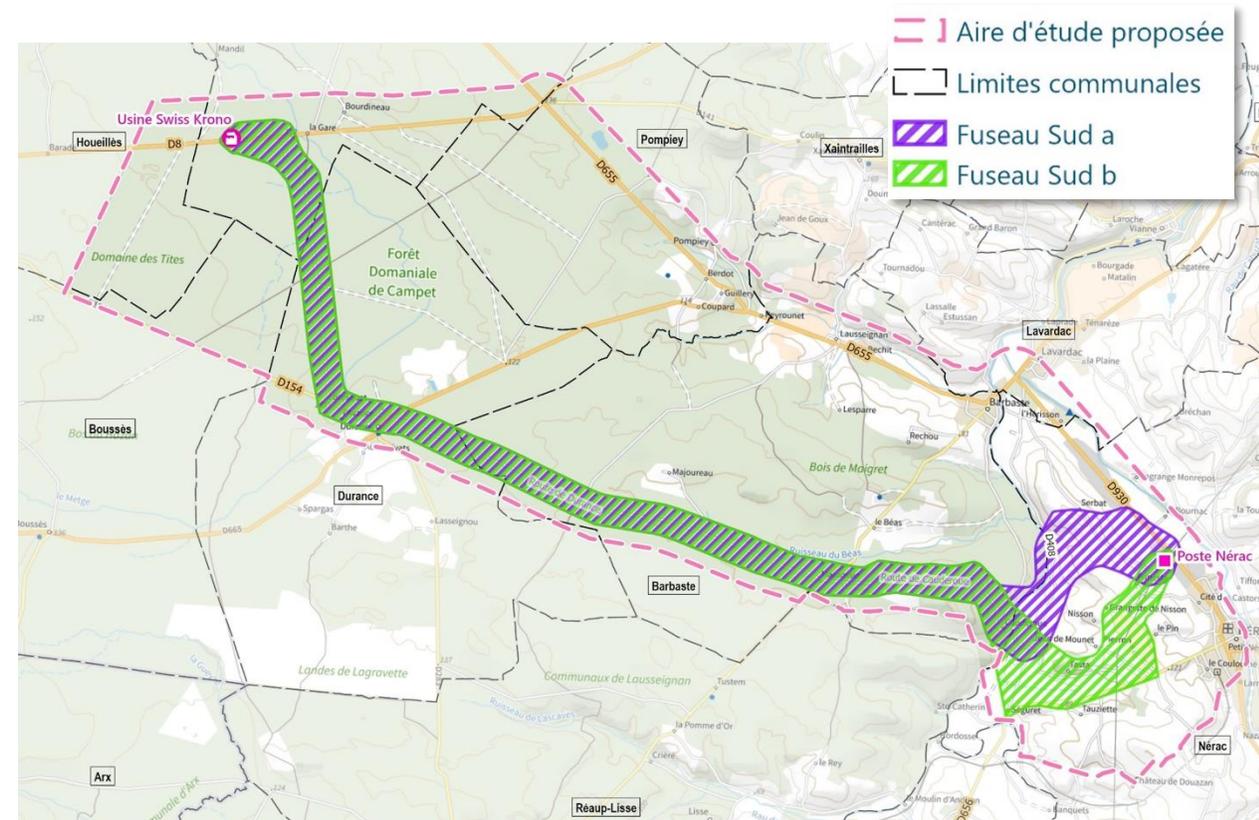
- Un **stockage automatisé de rondins de bois**
- Une **ligne d'écorçage** des rondins
- Une **ligne de préparation des lamelles** constituant les quatre couches du panneau (coupeuse)
- Une **ligne de préparation de matières recyclées** constituant une partie des deux couches intérieures
- Un **sécheur rotatif direct**
- Un **triage** permettant la séparation
- Une **unité d'encollage** des lamelles
- Une **ligne de production** équipée d'une ligne de formation et d'une presse
- Une **unité de découpe des panneaux OSB** et un **refroidisseur** en étoile
- Un atelier de dalles

Le raccordement électrique

- L'usine Orpinia a besoin d'une puissance électrique de 20 puis 30 MW à moyen terme pour l'exploitation de son activité.
- Le site de Fargues-sur-Ourbise sera raccordé au poste électrique de Nérac par RTE via **une liaison souterraine 63 000 volts de 26 km.**



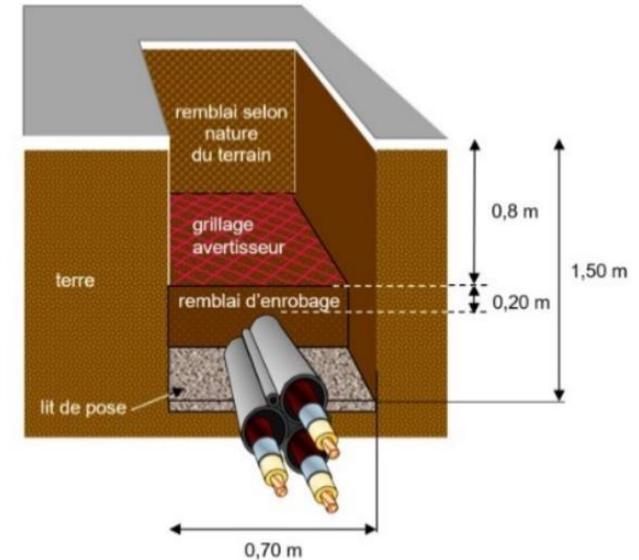
Une concertation (dite Fontaine) réunissant services de l'Etat, élus, associations... sera organisée pour valider l'Aire d'Étude et le Fuseau de Moindre Impact du projet de raccordement



Aire d'étude - fuseau de moindre impact et variantes proposés à la concertation Fontaine

Les travaux de raccordement

- **Création d'une tranchée** qui accueillera les 3 fourreaux contenant chacun un câble électrique (0,70 m de large x 1,50 m de profondeur)
- **Pose en fourreaux PEHD** (polyéthylène haute densité), technique utilisée en milieu agricole, sous chemin, sous accotements, voire sous voirie dans le cas de route secondaire
- **Pose en fourreaux PVC** enrobés de béton, utilisée quand la pose en fourreaux PEDH n'est pas possible (encombrement du sous-sol, sous voirie ou en zone urbanisée)



Le calendrier prévisionnel



LES ENJEUX ASSOCIÉS AU PROJET

La prise en compte des enjeux environnementaux

- **Une consommation d'eau limitée** grâce au recyclage de toutes les eaux de process
- Des installations de **traitement des rejets atmosphériques**, notamment pour **filtrer les poussières**
- **Une démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser)** pour prendre en compte la biodiversité
- **La revalorisation des déchets de bois** comme coproduits pour alimenter une **chaudière biomasse**
- **Une réflexion sur le développement du ferroviaire** pour limiter le trafic routier et améliorer l'impact environnemental global du projet
- **Une étude acoustique a été réalisée**
- **Un suivi rigoureux des rejets eau/air** tout au long de l'exploitation



L'étude d'impact sera consultable dans son intégralité lors de la phase d'enquête publique, prévue au premier semestre 2025

La gestion du risque incendie

- **Une forte expérience de Swiss Krono** en termes de gestion de site
- La mise en place de **technologies éprouvées** pour la prévention du risque incendie
- De **nombreux moyens de défense prévus** : stockage d'eau, réseau incendie armé sous pression, sprinklage de tous les bâtiments, aménagement d'une voie carrossable sur toute la périphérie du site, zone de débroussaillage sur 50 mètres autour du site
- Dans tous les scénarios, **les effets éventuels seront circonscrits à l'intérieur du site**

Les retombées socio-économiques du projet

- **Un projet au cœur de la dynamique économique du territoire**

Intégré à **une filière** d'exploitation et de transformation du pin maritime **historiquement implantée**

- **De nombreux emplois locaux, à des niveaux de qualification variés**

140 emplois attendus pour la 1^{re} phase du projet et **environ 500 emplois indirects**

Des enjeux de recrutement, de formation et d'accueil des futurs salariés

- **Un impact positif sur la fiscalité locale**

Des retombées fiscales pour la commune de Fargues-sur-Ourbise, la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne (CCCLG) ainsi qu'au Département du Lot-et-Garonne

TEMPS D'ÉCHANGE

MERCI DE VOTRE ATTENTION